

Innovation agricole
L'Algérie consolide
son écosystème AgriTech

PAGE 16

SANTÉ

FATIGUE CHRONIQUE
Une étude pointe le rôle clé
des vitamines B12 et B9

PAGE 15



CRÉSUS
QUOTIDIEN

www.cresus.dz

In medio stat virtus

**EN PLEINE CANICULE, LES PRIX
DE L'EAU MINÉRALE S'ENVOLENT**

**LA SOIF COÛTE
PLUS CHER**

PAGE 5



Entre augmentation des coûts de distribution, tensions sur le marché
et soupçons de spéculation, les consommateurs s'interrogent
sur les véritables raisons de cette flambée tarifaire.

Khalida Boufedech reçue
par le président Tebboune
**Les priorités de la
nouvelle APN fixées**

PAGE 3



Extradition d'Ayoub Aissiou
**L'Algérie attend
la décision de la
justice espagnole**

PAGE 4

CAN féminine 2026
**Algérie-Maroc,
chaud derby
maghrébin**

PAGE 13



Code de justice militaire
Le feu vert de la Cour constitutionnelle

PAGE 2

Domiciliation des opérations d'exportation
L'ultimatum de la Banque d'Algérie

PAGE 6

Code de justice militaire Le feu vert de la Cour constitutionnelle

Au terme de son contrôle de constitutionnalité, l'institution présidée par Leila Aslaoui a estimé que le texte, élaboré conformément aux procédures prévues par la Constitution, garantit les droits fondamentaux, la sécurité juridique et le respect des règles du procès équitable.

La Cour constitutionnelle a rendu, le 26 juillet 2026, sa décision n° 04/D.C.C/CC/26 relative au contrôle de constitutionnalité de l'ordonnance portant code de justice militaire. Au terme de son examen, elle a déclaré le texte conforme à la Constitution, estimant que son élaboration, son adoption et son contenu respectent les dispositions constitutionnelles en vigueur. La haute juridiction avait été saisie par le président de la République, par une lettre datée du 21 juillet 2026 et enregistrée le même jour au greffe de la Cour constitutionnelle sous le n° 05/26. Cette saisine visait à contrôler la constitutionnalité de l'ordonnance portant code de justice militaire, conformément aux dispositions de la Constitution.

Pour statuer, la Cour constitutionnelle s'est fondée sur plusieurs dispositions de la Constitution, notamment les articles 138, 139, 142 (alinéas 1, 2, 3, 4 et 6), 197 et 198 (alinéas 3 et 5). Elle s'est également référée à la loi organique n°22-19 du 25 juillet 2022 fixant les procédures et les modalités de saisine et de renvoi devant la Cour constitutionnelle, ainsi qu'au règlement du 5 septembre 2022 fixant les règles de fonctionnement de l'institution et à son règlement intérieur du 6 septembre 2022.

Après avoir entendu les membres rapporteurs, la cour a procédé à l'examen de la saisine, tant sur la forme que sur le fond.



LES GARANTIES DU PROCÈS ÉQUITABLE MISES EN AVANT

S'agissant de la forme, la Cour a relevé que l'ordonnance objet du contrôle de constitutionnalité avait été élaborée durant les vacances parlementaires, conformément aux dispositions des articles 139 et 142 de la Constitution, qui habilite le président de la République à légiférer par ordonnance dans de telles circonstances.

Elle a également constaté que le texte avait été présenté en Conseil des ministres lors de la réunion du 23 février 2026, après avis du Conseil d'État, conformément aux procédures prévues par la Constitution.

La Cour a, en outre, jugé que sa saisine

par le président de la République était intervenue dans le respect des dispositions de l'article 142, alinéa 2, de la Constitution, qui impose le contrôle de constitutionnalité des ordonnances avant leur entrée en vigueur.

Au fond, la Cour constitutionnelle a rappelé que l'article premier de l'ordonnance dispose que «la justice militaire est une justice pénale spécialisée, rendue par les juridictions militaires, sous le contrôle de la Cour suprême, conformément aux principes de la légalité, du procès équitable et du respect de la dignité ainsi que des droits de l'homme».

Elle a souligné que l'ordonnance renferme à la fois des dispositions de fond et

des règles de procédure, ce qui la rend directement liée à la garantie des droits et libertés individuels. Selon la Cour, ces dispositions assurent également le respect de la présomption d'innocence dans le cadre d'un procès équitable et consacrent les principes de sécurité juridique et de sécurité judiciaire.

UNE PROCÉDURE CONFORME À LA CONSTITUTION

Après avoir examiné l'ensemble des dispositions du texte, la Cour constitutionnelle a indiqué n'avoir relevé aucune contrariété avec la Constitution, considérant que les garanties prévues par l'ordonnance sont conformes aux principes constitutionnels relatifs aux droits fondamentaux, au fonctionnement de la justice et au contrôle juridictionnel.

Dans son dispositif, la Cour a déclaré, en premier lieu, que les procédures d'élaboration et d'adoption de l'ordonnance portant code de justice militaire étaient conformes à la Constitution. Elle a ensuite confirmé que la saisine introduite par le président de la République avait été effectuée en application des dispositions de l'article 142, alinéa 2, de la Constitution.

Sur le fond, la Cour constitutionnelle a déclaré l'ordonnance portant Code de justice militaire conforme à la Constitution. Elle a également décidé que sa décision serait notifiée au président de la République et publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Assia M.

M'HAMED DJELLAoui SUCCÈDE À SALIMA MESSOURATI

La Haute-Autorité de transparence trace ses priorités



Publié dans le numéro 53 du Journal officiel, un décret présidentiel daté du 21 juillet 2026 met fin aux fonctions de Salima Messourati à la tête de la Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, afin de lui confier d'autres missions.

L'article premier du décret précise que l'intéressée est appelée à exercer d'autres fonctions. Le même numéro du Journal officiel comprend également un décret présidentiel, daté de la même journée, portant nomination de M'Hamed Djellaoui en

qualité de président par intérim de la Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption. Succédant ainsi à Salima Messourati, M'hamed Djellaoui a présidé, hier, une réunion de coordination regroupant les cadres de l'institution. Cette rencontre a été consacrée à l'évaluation de l'état d'avancement des activités, au suivi de l'exécution des programmes et projets en cours, ainsi qu'à l'examen des priorités de la prochaine phase.

À cette occasion, le président

par intérim de la Haute-Autorité a réaffirmé l'engagement de l'institution à poursuivre l'accomplissement de ses missions constitutionnelles, notamment en matière de promotion de la transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, en adéquation avec les orientations nationales visant à renforcer la bonne gouvernance et à moraliser la vie publique.

M'Hamed Djellaoui a également insisté sur la nécessité de maintenir la dynamique de travail, de consolider la coordination entre les différentes structures de l'institution et de poursuivre la mise en œuvre des actions engagées afin d'atteindre les objectifs fixés et d'accompagner les efforts nationaux en faveur de la consécration des principes d'intégrité et de transparence.

À l'issue de la réunion, plusieurs orientations ont été données afin d'assurer la continuité des actions, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de renforcer le rôle de la Haute-Autorité en tant qu'acteur essentiel du dispositif national de prévention et de lutte contre la corruption.

R. N.

MOUVEMENTS À LA TÊTE DES SÛRETÉS DE WILAYA

Plusieurs changements opérés

Des changements ont été opérés à la tête de plusieurs sûretés de wilaya, à la faveur de deux décrets présidentiels publiés pour le 7 Safar 1448 correspondant au 22 juillet 2026.

Le premier décret présidentiel porte fin de fonctions de 8 chefs de sûreté de wilaya, appelés à exercer d'autres fonctions. Il concerne L'Hiassine Aït Meziane, chef de sûreté de la wilaya de Béjaïa, M'hamed Bouralia, chef de sûreté de la wilaya de Blida, Salim Braï, chef de sûreté de la wilaya de Bouira, Abdelkader Rebiai, chef de sûreté de la wilaya de Tébessa, Djamel Bellalem, chef de sûreté de la wilaya de Sétif, Abdelhamid Foudil, chef de sûreté de la wilaya de Skikda, Ali Hachelaf, chef de sûreté de la wilaya de Constantine, ainsi que Kaddour Fouka, chef de sûreté de la wilaya de Médéa. Un second décret présidentiel, daté de la même journée,

porte nomination de nouveaux chefs de sûreté de wilaya, avec plusieurs changements dans les affectations. Ainsi, Abdelkader Rebiai est nommé chef de sûreté de la wilaya de Béjaïa, Salim Braï prend les fonctions de chef de sûreté de la wilaya de Blida, tandis que Youcef Belhadj est désigné à la tête de la sûreté de la wilaya de Bouira. À Tébessa, Samir Gaouaou est nommé nouveau chef de sûreté de wilaya. Aït Meziane rejoint, pour sa part, la wilaya de Sétif en qualité de chef de sûreté. Kaddour Fouka est nommé à Skikda, Abdelhamid Foudil à Constantine et Ahmed Hamzaoui à Médéa. Ces mouvements interviennent dans le cadre du renouvellement des responsables chargés de la gestion des structures locales de la Sûreté nationale et de la poursuite de la dynamique de réorganisation des services de sécurité.

HAUTE-AUTORITÉ DE LA NUMÉRISATION

Le numéro vert 3017 en action

Afin de renforcer la qualité des services publics numériques et d'accompagner les citoyens dans leurs démarches en ligne, la Haute-Autorité de la numérisation met à leur disposition le numéro vert 3017. Ce service permet de répondre aux différentes questions des usagers et de leur offrir une assistance technique ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour l'utilisation du Portail national des services numériques gouvernementaux «Dzair Digital Services».

Mobilisée pour garantir une expérience numérique optimale, l'équipe technique est joignable 7 jours sur 7, de 8 h à minuit, afin d'apporter un soutien rapide et efficace et de faciliter l'accès aux services numériques de l'administration.

Khalida Boufedech reçue par le président Tebboune Les priorités de la nouvelle APN fixées

La présidente de l'Assemblée populaire nationale a réaffirmé son engagement à renforcer le rôle du Parlement au service des citoyens et du développement national.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier, au siège de la Présidence de la République, Khalida Boufedech, nouvellement élue à la tête de l'Assemblée populaire nationale (APN). Cette audience intervient au lendemain de son élection à la présidence de la chambre basse du Parlement, une première dans l'histoire institutionnelle de l'Algérie depuis l'indépendance.

À l'issue de cette rencontre, Khalida Boufedech a indiqué avoir reçu les félicitations du chef de l'État à l'occasion de son élection. Elle a souligné devenir ainsi la première femme à accéder à la présidence de l'APN. Elle a également précisé avoir pris connaissance des orientations du président de la République concernant les priorités de la prochaine étape politique, notamment le renforcement de la coordination entre les différentes institutions de l'État au service des citoyens.

La présidente de l'APN a réaffirmé la volonté de l'institution parlementaire de poursuivre son action «dans un esprit de responsabilité et de consensus» afin de contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le président Tebboune dans le cadre de la construction de la «Nouvelle Algérie».

RENFORCER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION PARLEMENTAIRE

Élue mardi à la tête de la dixième législature, Khalida Boufedech s'est engagée à travailler avec l'ensemble des groupes parlementaires, «sans exclusion», en privilégiant la coopération, la concertation



et le dialogue. Elle a rappelé que l'Assemblée populaire nationale constitue «l'espace du débat démocratique» et une institution constitutionnelle où s'exprime la volonté populaire à travers ses missions de législation, de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques.

Face aux défis auxquels le pays est confronté, la présidente de l'APN a insisté sur la nécessité d'améliorer en permanence les performances du travail parlementaire, estimant qu'une législation de qualité est indispensable pour accompagner les mutations nationales et soutenir les objectifs de développement. Elle a également plaidé en faveur d'un dialogue responsable, du respect du pluralisme politique et de la recherche du

consensus sur les grandes questions nationales. Elle a, en outre, mis l'accent sur le renforcement de la coordination entre l'APN, le Conseil de la nation et le gouvernement, dans le strict respect des prérogatives constitutionnelles de chaque institution.

SOLIDARITÉ NATIONALE FACE AUX INCENDIES

Évoquant les récents incendies ayant touché plusieurs régions du pays, Khalida Boufedech a salué la mobilisation des services de la Protection civile, des autorités locales et des citoyens. Selon elle, cette mobilisation illustre la force de la solidarité nationale et la capacité de coordination des institutions face aux catastrophes naturelles. Elle a également

mis en avant les efforts déployés pour maîtriser les feux, venir en aide aux sinistrés et assurer la protection des populations.

UNE ÉLECTION MARQUÉE PAR UNE LARGE MAJORITÉ

Candidate du Front de libération nationale (FLN), Khalida Boufedech a été élue mardi à la présidence de l'Assemblée populaire nationale avec 302 voix.

Elle a devancé Amine Allouche, candidat du Mouvement de la société pour la paix (MSP), qui a recueilli 57 voix, ainsi que Rachid Hassani, candidat du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), crédité de 7 voix.

Le scrutin a enregistré 27 bulletins nuls, tandis que 14 députés étaient absents. Les élus du Front des forces socialistes (FFS) ont, pour leur part, choisi de ne pas participer au vote. Avant le scrutin, plusieurs groupes parlementaires de la majorité présidentielle, notamment le FLN, le Rassemblement national démocratique (RND), le Front El Moustakbal, le Mouvement El Bina, les députés indépendants ainsi que le groupe Voix du peuple (Sawt Echaâb), rejoints par des élus d'autres formations politiques, avaient annoncé leur soutien à la candidature de Khalida Boufedech.

Son accession à la présidence de l'APN marque une étape importante dans l'histoire politique et institutionnelle de l'Algérie, en faisant d'elle la première femme à diriger la chambre basse du Parlement depuis l'indépendance.

I. Kherrane

10^e LÉGISLATURE Une élection saluée à l'international

L'élection de Khalida Boufedech à la présidence de l'Assemblée populaire nationale (APN) continue de susciter de nombreuses réactions sur les scènes régionale et internationale. Les présidents du Parlement panafricain et du Parlement arabe lui ont adressé, hier, leurs félicitations, tout en lui souhaitant plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Le président du Parlement panafricain, Fateh Boutbig, a félicité Khalida Boufedech à l'occasion de son élection à la tête de l'Assemblée populaire nationale, lui adressant ses vœux de réussite dans l'accomplissement de ses nouvelles responsabilités.

Au nom des membres du Parlement panafricain, il a estimé que cette élection traduit la confiance accordée à la nouvelle présidente de l'APN et témoigne de ses compétences ainsi que de sa capacité à conduire l'institution législative algérienne au cours de cette nouvelle étape.

Selon lui, cette désignation contribuera à renforcer le rôle constitutionnel de l'Assemblée populaire nationale, notamment en améliorant la performance parlementaire, en consolidant la pratique démocratique et en répondant davantage aux attentes des



citoyens. Le président du Parlement panafricain a également souligné la portée symbolique de cette élection, considérant qu'elle illustre la place grandissante de la femme algérienne dans l'accès aux plus hautes responsabilités. Elle reflète, selon lui, les avancées réalisées par l'Algérie en matière de participation des femmes à la vie politique et institutionnelle.

À cette occasion, Fateh Boutbig a réaffirmé la volonté du Parlement panafricain de poursuivre et de renforcer la coopération ainsi que la coordination avec l'Assemblée populaire nationale, au service des dos-

siers d'intérêt commun et du développement de l'action parlementaire africaine.

LE PARLEMENT ARABE SALUE UNE ÉTAPE HISTORIQUE

De son côté, le président du Parlement arabe, Mohamed Ben Ahmed Al Yamahi, a lui aussi adressé ses félicitations à Khalida Boufedech, lui souhaitant réussite et succès dans la conduite des travaux de l'Assemblée populaire nationale au cours de la prochaine période. Il a souligné que cette élection constitue une marque de confiance des députés de l'APN envers la nouvelle présidente,

mettant en avant ses compétences, son expérience et ses aptitudes à diriger l'institution législative et à renforcer son rôle au service des intérêts du pays et des citoyens.

Mohamed Ben Ahmed Al Yamahi a particulièrement insisté sur la dimension historique de cette élection, Khalida Boufedech devenant la première femme à accéder à la présidence de l'Assemblée populaire nationale depuis l'indépendance de l'Algérie.

Selon lui, cette accession reflète les progrès accomplis par la femme algérienne dans l'accès aux responsabilités et témoigne également de l'évolution du rôle des femmes arabes dans les sphères politique et parlementaire, ainsi que de leur présence croissante aux postes de décision.

Les deux responsables parlementaires ont réaffirmé leur volonté de consolider les relations de coopération et de coordination avec l'Assemblée populaire nationale sous la présidence de Khalida Boufedech. Selon eux, cette dynamique contribuera à soutenir l'action parlementaire, à intensifier les échanges autour des questions d'intérêt commun et à promouvoir les valeurs de solidarité, d'intégration et de concertation entre les institutions parlementaires africaines et arabes.

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Renforcement de la coordination institutionnelle

La présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Khalida Boufedech, a reçu, hier, au siège de l'institution parlementaire, la ministre des Relations avec le Parlement, Naguiba Djilali, qui lui a rendu une visite de courtoisie. Cette rencontre intervient quelques jours après l'élection de Mme Boufedech à la tête de la chambre basse du Parlement, une première dans l'histoire institutionnelle de l'Algérie depuis l'indépendance.

À cette occasion, la ministre des Relations avec le Parlement a présenté ses félicitations à la nouvelle présidente de l'APN à l'occasion de son élection, lui souhaitant plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions et dans l'accomplissement des missions qui lui sont confiées. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coordination entre les institutions de l'État et de la consolidation des relations entre l'Assemblée populaire nationale et le ministère des Relations avec le Parlement.

L'élection de Khalida Boufedech à la présidence de l'APN ouvre une nouvelle étape pour l'institution parlementaire, appelée à poursuivre ses missions constitutionnelles en matière de législation, de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques.

EXTRADITION D'AYOUB AISSIOU

L'Algérie attend la décision de la justice espagnole

Arrêté en Espagne après plusieurs années de fuite à l'étranger, l'homme d'affaires est désormais entre les mains de la justice espagnole, qui devra se prononcer sur la recevabilité de la procédure engagée par les autorités algériennes dans des affaires liées notamment à des infractions financières présumées.

La procédure d'extradition d'Ayoub Aissiou entre dans une phase décisive après son arrestation, le 25 juillet 2026, à l'aéroport de Barcelone, à la suite de la demande formulée par les autorités algériennes auprès de l'Espagne. Selon le quotidien espagnol El Imparcial, l'homme d'affaires, recherché par la justice algérienne et établi en France depuis 2019, a été présenté le 27 juillet devant un juge d'instruction espagnol. Celui-ci a ordonné son placement en détention provisoire pour une durée maximale de quarante jours, dans l'attente de l'examen de la demande d'extradition transmise par Alger. Cette étape constitue une avancée dans la procédure engagée par les autorités algériennes, qui souhaitent obtenir le retour d'Ayoub Aissiou afin qu'il réponde devant la justice des faits qui lui sont reprochés dans plusieurs dossiers judiciaires.

UNE DEMANDE FONDÉE SUR DES DÉCISIONS JUDICIAIRES ALGÉRIENNES

La requête d'extradition algérienne repose sur un mandat d'arrêt délivré le 9 avril 2026 par le juge d'instruction de la sixième chambre pénale économique et financière du tribunal d'Alger. Elle a été officiellement transmise aux autorités espagnoles le 3 juin 2026 par voie diplomatique.

Le 29 juin 2026, le Conseil des ministres espagnol a validé la poursuite de la procédure judiciaire, après examen de la recevabilité administrative de la demande. Le dossier a ensuite été transmis à l'Audiencia Nacional, juridiction espagnole compétente pour examiner les demandes d'extradition. Les magistrats espagnols devront désormais apprécier les conditions juridiques de la demande, notamment l'existence d'une double incrimination des faits, les garanties judiciaires et les arguments présentés par la défense.



bilité administrative de la demande. Le dossier a ensuite été transmis à l'Audiencia Nacional, juridiction espagnole compétente pour examiner les demandes d'extradition. Les magistrats espagnols devront désormais apprécier les conditions juridiques de la demande, notamment l'existence d'une double incrimination des faits, les garanties judiciaires et les arguments présentés par la défense.

DES POURSUITES LIÉES À DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Dans sa demande, l'Algérie reproche à Ayoub Aissiou des faits présumés de com-

plicité de faux en écriture publique, d'usage de faux et de blanchiment de capitaux en bande organisée. Les autorités algériennes affirment que ces faits seraient liés à l'utilisation de documents et de procurations notariales falsifiés ayant permis des opérations sur des biens immobiliers ainsi que des transferts financiers à l'étranger. La justice algérienne a également prononcé plusieurs condamnations à son encontre, dont une peine de 20 ans de prison, assortie d'amendes, d'obligations d'indemnisation et de mesures de saisie de biens. Des mandats d'arrêt internationaux ont été émis dans le cadre de ces procédures.

LA DÉFENSE INVOQUE LE PRINCIPE DE NON-REFOULEMENT

De son côté, Ayoub Aissiou conteste les accusations portées contre lui. Sa défense invoque son statut de demandeur d'asile en France depuis 2019 ainsi que le principe international de non-refoulement.

Selon des proches cités par El Imparcial, il aurait quitté la France après avoir été informé que sa sécurité ne pouvait plus être garantie sur le territoire français. Il aurait ensuite rejoint des membres de sa famille installés à Miami Platja, dans la province de Tarragone. Ces arguments devront être examinés par la justice espagnole, qui devra déterminer si les conditions légales d'une extradition vers l'Algérie sont réunies.

UNE DÉCISION ATTENDUE PAR ALGER

Si l'Audiencia Nacional rend un avis favorable à l'extradition, la décision finale reviendra au gouvernement espagnol, qui devra se prononcer sur l'exécution de la remise aux autorités algériennes.

Pour Alger, cette procédure s'inscrit dans le cadre de la coopération judiciaire internationale et de la lutte contre les infractions économiques et financières. La décision espagnole sera donc suivie avec attention par les autorités judiciaires algériennes, qui cherchent à faire appliquer les décisions rendues par leurs juridictions et à récupérer les avoirs issus des affaires traitées par la justice.

H. Adryen

RATIONALISATION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Place aux éco-gestes chez les jeunes

La sensibilisation à la consommation responsable de l'électricité s'invite dans les camps de vacances. Le ministère de la Jeunesse, en coordination avec le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, a donné, hier, à Alger, le coup d'envoi d'une campagne nationale de sensibilisation dédiée à la rationalisation de la consommation d'énergie électrique. Cette initiative vise à inculquer aux enfants et aux jeunes la culture de l'utilisation responsable de l'énergie et à les sensibiliser aux enjeux liés à la préservation des ressources.

Le lancement de cette campagne s'est déroulé au centre de vacances et de loisirs Lalla Fatma N'Soumer, à Staouéli, dans le cadre du programme national d'animation des camps d'été pour la saison 2026. Elle s'inscrit dans la continuité des actions éducatives menées par le ministère de la Jeunesse pour renforcer les valeurs citoyennes auprès des jeunes générations, en mettant l'accent sur les comportements responsables dans la vie quotidienne. À cette occasion, le sous-

directeur chargé de la promotion du partenariat avec les secteurs et organismes au ministère de la Jeunesse, Alla Eddine Merghad, a souligné que cette campagne constitue une nouvelle étape dans les efforts nationaux visant à promouvoir une consommation énergétique rationnelle. Il a mis en avant l'importance de la coordination entre les différents acteurs institutionnels afin de favoriser l'échange d'expériences et de diffuser les meilleures pratiques en matière de maîtrise de l'énergie.

Le programme prévu dans le cadre de cette campagne comprend un ensemble d'activités pédagogiques, culturelles et récréatives destinées aux enfants et aux encadreurs. Des ateliers de sensibilisation seront organisés autour de plusieurs thématiques, notamment les modes de production de l'électricité, les différentes sources d'énergie, les énergies renouvelables ainsi que les gestes simples permettant de réduire la consommation électrique.

À travers ces activités, les participants seront invités à mieux comprendre le rôle de l'énergie



dans leur quotidien et l'importance d'adopter des comportements éco-citoyens, tels que l'extinction des appareils inutilisés, l'utilisation rationnelle des équipements électriques et la réduction du gaspillage énergétique.

La campagne prévoit également des visites pédagogiques au niveau des structures relevant du groupe Sonelgaz. Ces sorties permettront aux jeunes de découvrir de près les installations liées à la production et à la distribution de l'électricité, tout en renforçant leurs connaissances sur le fonc-

tionnement du secteur énergétique national.

Le directeur de la formation à l'Agence nationale des loisirs de la jeunesse (Analj), Ismail Debbah, a indiqué que cette initiative sera déployée dans 40 centres de camps d'été répartis sur 14 wilayas, en coordination avec le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables ainsi qu'avec le groupe Sonelgaz.

Dans le cadre de cette démarche éducative, l'Analj a élaboré des supports pédagogiques, notamment une

«mallette éducative», destinée aux enfants et aux encadreurs. Ce dispositif vise à développer la connaissance des différentes formes d'énergie, particulièrement les énergies renouvelables et propres, tout en encourageant l'adoption d'une véritable culture de préservation énergétique.

De son côté, le directeur de Sonelgaz-Distribution d'El Harrach, Belaid Ouarthi, a rappelé que cette campagne a pour objectif d'ancrer la culture d'utilisation consciente et responsable de l'électricité. Il a insisté sur l'importance des gestes pratiques permettant de limiter la consommation, notamment le réglage des climatiseurs à 25 °C et l'évitement de l'utilisation des appareils électroménagers fortement énergivores durant les périodes de pointe. À travers cette campagne nationale, les pouvoirs publics ambitionnent ainsi d'impliquer la jeunesse dans les efforts de maîtrise de la consommation énergétique et de faire des nouvelles générations des acteurs essentiels de la transition vers des pratiques plus durables et responsables.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

EN PLEINE CANICULE, LES PRIX DE L'EAU MINÉRALE S'ENVOLENT

La soif coûte plus cher

Entre augmentation des coûts de distribution, tensions sur le marché et soupçons de spéculation, les consommateurs s'interrogent sur les véritables raisons de cette flambée tarifaire.

Avec la vague de chaleur qui touche plusieurs régions du pays, la consommation d'eau conditionnée connaît une forte progression. Pourtant, au lieu d'une disponibilité accrue à des prix accessibles, les consommateurs assistent à une hausse sensible des tarifs de l'eau minérale, un produit devenu indispensable durant la période estivale.

Ces dernières semaines, les prix affichés dans plusieurs commerces ont enregistré des augmentations qui ne passent pas inaperçues. À Alger, notamment, de nombreux citoyens dénoncent une évolution rapide des prix, particulièrement visible sur les formats les plus consommés. Le pack de six bouteilles a ainsi connu une hausse allant de 20 à 30 DA selon les marques et les points de vente. Certaines eaux minérales très demandées sont désormais proposées autour de 250 DA, contre environ 220 DA auparavant.

La hausse concerne également les bouteilles vendues à l'unité. Dans plusieurs commerces, une bouteille d'eau fraîche peut atteindre 50 DA, un tarif qui pèse davantage sur les consommateurs durant les journées de forte chaleur, lorsque l'achat d'eau devient



souvent une nécessité immédiate. De même, la bonbonne de 5 litres, qui était auparavant commercialisée autour de 90 DA, est désormais proposée à près de 110 DA dans certains points de vente.

UNE PRESSION PARTICULIÈRE DANS LES ZONES TOURISTIQUES

La situation semble encore plus marquée dans les régions côtières et les villes accueillant un important afflux d'estivants. Avec l'arrivée des vacanciers et l'augmentation de la demande, certains consommateurs constatent des écarts importants entre les prix habituels et ceux pratiqués sur le terrain.

Dans certains commerces, une bouteille d'un litre et demi peut dépasser les 60 DA, alors que son prix courant se situe généralement entre 35 et 40 DA. Cette différence alimente les critiques de nombreux citoyens qui dénoncent des pratiques commerciales abusives, profitant d'une période où

la demande est particulièrement forte.

Si le marché de l'eau minérale repose sur le principe de la liberté des prix, cette situation pose néanmoins la question de la justification économique de ces augmentations. Les consommateurs s'interrogent notamment sur l'ampleur des hausses appliquées alors que le secteur reste marqué par une forte concurrence, avec plusieurs dizaines de marques disponibles sur le marché national.

UNE CHAÎNE DE DISTRIBUTION COMPLEXE MISE EN CAUSE

Pour comprendre l'évolution des prix, il faut s'intéresser à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Entre la source de production et le consommateur final, interviennent plusieurs acteurs : producteurs, distributeurs, grossistes et détaillants. Chacun applique sa propre marge, ce qui peut contribuer à une aug-

mentation progressive du prix final.

Les commerçants expliquent que la hausse actuelle ne serait pas uniquement liée à la demande saisonnière. Ils évoquent notamment l'augmentation des coûts logistiques, parmi lesquels figurent le transport, le carburant, l'entretien des véhicules de livraison et les différentes charges d'exploitation.

Selon plusieurs professionnels du secteur, les distributeurs auraient eux-mêmes revu leurs tarifs à la hausse en raison de ces contraintes économiques. Les détaillants affirment alors ne faire que répercuter ces augmentations afin de maintenir leur activité.

Cependant, ces explications restent contestées par les associations de défense des consommateurs, qui estiment que les hausses observées dépassent parfois les évolutions réelles des coûts.

DES JUSTIFICATIFS CONTRADICTOIRES

Pour les représentants des consommateurs, certaines augmentations apparaissent davantage liées à une logique spéculative qu'à une véritable augmentation des charges. Ils rappellent que l'eau minérale est un produit particulièrement sensible, surtout durant les périodes de fortes températures, où elle devient un besoin essentiel pour une grande partie de la population.

Le président de l'Organisation algérienne de défense du consommateur Himayatac, Mohamed Aissaoui, a dénoncé ce qu'il considère comme une exploitation de la situation climatique actuelle. Intervenant sur Echourouk News, il a estimé que certaines augmentations sont

«illégalles et injustifiées», rap-

pelant que ce produit est soumis à un encadrement réglementaire.

Selon lui, les éventuels retards de livraison signalés par certains opérateurs ne peuvent expliquer à eux seuls une telle progression des prix, d'autant que le marché demeure globalement approvisionné. Il appelle ainsi les services concernés du ministère du Commerce intérieur à renforcer les contrôles afin d'éviter les pratiques abusives.

NÉCESSITÉ D'UN CONTRÔLE RENFORCÉ DU MARCHÉ

Face à la multiplication des plaintes, la question du contrôle des prix revient au centre des débats. Pour les consommateurs, l'objectif n'est pas seulement de sanctionner les dépassements éventuels, mais aussi d'assurer davantage de transparence dans la formation des prix.

Les professionnels, de leur côté, demandent que soient prises en compte les difficultés auxquelles ils font face, notamment l'évolution des coûts de transport et de distribution.

Entre les arguments économiques avancés par les opérateurs et les accusations de spéculation formulées par les associations de consommateurs, une zone d'incertitude demeure. Les citoyens, eux, restent les premiers concernés par cette hausse, particulièrement dans un contexte où les fortes chaleurs rendent l'accès à une eau abordable plus que jamais indispensable.

Alors que l'été se poursuit, la question du prix de l'eau minérale dépasse ainsi le simple cadre commercial. Elle renvoie à un enjeu plus large : celui de la protection du pouvoir d'achat et de la capacité du marché à garantir un produit essentiel à un coût raisonnable.

S. Smati

EAU, DESSALEMENT ET IRRIGATION

L'Algérie et la Libye renforcent leur partenariat

L'Algérie et la Libye ont affiché leur volonté de renforcer leur coopération bilatérale dans le secteur des ressources en eau, à travers l'échange d'expertises et d'expériences dans plusieurs domaines liés à la sécurité hydrique et au développement durable.

Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la visite de travail effectuée en Algérie par le ministre libyen des Ressources hydriques, Hosni Mohamed Oweidan. À cette occasion, le secrétaire général du ministère de l'Hydraulique, Omar Bouguerra, a présidé, hier au siège du ministère, une réunion technique élargie réunissant les cadres du secteur, les représentants des organismes sous tutelle ainsi que les membres de la délégation libyenne.

Lors de cette rencontre, la délégation libyenne, conduite par Mokhtar El Fetouri Radi Salam, directeur du Bureau de la coopération internationale au ministère libyen des Ressources hydriques, a pris connaissance de l'expérience algérienne en matière de gestion des ressources en eau.



Les échanges ont notamment porté sur les réalisations enregistrées par l'Algérie dans les domaines du dessalement de l'eau de mer, de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement, de l'irrigation agricole ainsi que sur les mécanismes de planification et de gestion durable des ressources hydriques.

Les responsables libyens ont salué les avancées réalisées par l'Algérie, particulièrement dans le domaine du dessalement et de

la réutilisation des eaux épurées au profit des secteurs agricole et industriel. Ils ont également exprimé l'intérêt de leur pays à bénéficier de l'expérience algérienne et à renforcer les échanges techniques entre les deux parties.

À l'issue de la réunion, les deux pays ont convenu d'élaborer un projet de mémorandum d'entente visant à structurer leur coopération dans le domaine de l'eau. Ce document devrait couvrir plusieurs axes prioritaires, notamment le dessalement de l'eau de mer, l'irrigation agricole, la gestion des ressources hydriques, la formation, l'échange d'expertises ainsi que la coopération technique et institutionnelle.

Cette nouvelle étape confirme la volonté de l'Algérie et de la Libye de consolider leurs relations de coopération et de conjuguer leurs efforts face aux défis liés à la gestion de l'eau, en vue de promouvoir la sécurité hydrique et le développement durable dans les deux pays.

DOUANES

Réunion de la Commission mixte algéro-libyenne

La Commission douanière mixte algéro-libyenne s'est réunie mardi 28 juillet 2026 à Tripoli, au siège de l'Administration des Douanes libyenne, en présence des délégations des deux pays. Cette rencontre a permis d'évaluer la mise en œuvre des recommandations issues de la précédente session tenue en Algérie le 23 décembre 2024 et d'examiner plusieurs dossiers liés au renforcement de la coopération douanière, à la facilitation des échanges commerciaux et à la sécurisation des frontières, conformément aux meilleures pratiques internationales. Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de consolider la coordination bilatérale et de développer un partenariat douanier au service des intérêts communs des deux pays.

DOMICILIATION DES OPÉRATIONS D'EXPORTATION

L'ultimatum de la Banque d'Algérie

Le deadline fixé par la Banque d'Algérie aux banques intermédiaires, sous peine de sanctions strictes, expire aujourd'hui.

Dans une note émise mardi, la Banque d'Algérie enjoint aux banques intermédiaires de domicilier l'ensemble des opérations d'exportation de biens et de services dans un délai maximum de 48 heures à compter de la réception d'un dossier complet. La note, qui prend effet dès sa signature, intervient conformément à la réglementation en vigueur et s'inscrit dans le cadre des mesures visant à promouvoir et à faciliter les exportations. Dans cette note, la Banque d'Algérie insiste sur le strict respect de ce délai et avertit que tout retard injustifié exposera la banque concernée à des mesures de contrôle ainsi qu'à des sanctions, conformément à la réglementation en vigueur. Les banques intermédiaires agréées sont également appelées à accorder la priorité aux dossiers liés aux opérations d'exportation, notamment à travers la simplification et l'optimisation de leurs procédures internes de traitement.

VIGILANCE RENFORCÉE

Parallèlement à cette exigence de célérité dans le traitement des dossiers de domiciliation, la Banque d'Algérie rappelle aux banques intermédiaires leur obligation de renforcer leur vigilance en matière de commerce extérieur.

La Banque centrale insiste ainsi sur la nécessité de consolider les mécanismes de contrôle au niveau des établissements bancaires dans ce domaine. Ces contrôles



devront notamment permettre de vérifier la légalité et la conformité des dossiers présentés, tout en veillant au respect des obligations relatives au rapatriement des recettes d'exportation.

À travers ces nouvelles orientations, la Banque d'Algérie entend accélérer le traitement des opérations d'exportation tout en renforçant la conformité et la traçabilité des transactions liées au commerce extérieur, dans un contexte marqué par la volonté de soutenir davantage les exporta-

teurs algériens et de diversifier les sources de revenus en devises.

BOOSTER LES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

L'Algérie vise officiellement un objectif de 30 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures à l'horizon 2030. Cette ambition s'inscrit dans une stratégie de diversification économique reposant sur des réformes administratives, des incitations financières et le développement des

infrastructures logistiques.

Cette mise en demeure s'inscrit directement dans le plan stratégique des autorités algériennes visant à encourager et à diversifier les exportations. En supprimant les goulots d'étranglement administratifs au niveau des guichets bancaires, le gouvernement entend offrir davantage de prévisibilité et de réactivité aux opérateurs économiques engagés sur les marchés internationaux.

LE RAPPEL À L'ORDRE DE TEBBOUNE

Cette note de la Banque d'Algérie intervient au lendemain du constat dressé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, concernant le système bancaire national. Lors de sa dernière entrevue télévisée avec des représentants des médias nationaux, le chef de l'Etat a estimé que «certaines banques sont encore très en retard et restent, dans certains cas, dans des logiques d'une autre époque».

«Nous déployons des efforts immenses pour lever toutes les contraintes bureaucratiques et faciliter l'acte d'investir avec le système du guichet unique, mais quand on arrive au financement, certaines banques ne sont pas dans la même logique», a-t-il souligné. Ce rappel à l'ordre du président de la République, suivi de la note de la Banque d'Algérie, appelle les banques de la place à se montrer plus réactives face aux besoins des opérateurs économiques.

S. Smati

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Une mission algérienne à Kiev

L'Algérie et l'Ukraine renforcent leur coopération agricole. Une mission d'inspection algérienne sera prochainement dépêchée en Ukraine afin d'évaluer une unité spécialisée dans la production de lait en poudre, une étape préalable à l'éventuelle ouverture du marché algérien aux exportations ukrainiennes.

Cette initiative intervient à la suite d'un entretien entre le ministre ukrainien de la Politique agricole et de l'Alimentation, Taras Vysotskyi, et l'ambassadeur d'Algérie en Ukraine et en Moldavie, Ahmed Ouail. Les discussions ont porté sur les perspectives de développement des échanges

agricoles bilatéraux, notamment dans les secteurs du lait, des céréales et des produits avicoles.

La mission algérienne aura pour objectif d'examiner les conditions techniques, sanitaires et vétérinaires de l'installation ukrainienne concernée. Une fois les normes requises validées par les autorités compétentes, les deux parties pourront engager les démarches nécessaires au lancement des exportations de lait en poudre vers le marché algérien.

Au-delà du secteur laitier, Kiev souhaite également renforcer sa présence sur le marché algérien des produits carnés, notamment la viande de volaille et ses dérivés.

Les autorités ukrainiennes ont transmis les documents relatifs aux conditions d'accès au marché, aux procédures d'agrément et aux exigences sanitaires, en attendant l'examen de ces demandes par les autorités algériennes.

LE BLÉ UKRAINIEN AU CŒUR DES DISCUSSIONS

Les échanges ont également porté sur la question stratégique des approvisionnements céréaliers. L'Algérie, qui compte parmi les principaux acheteurs de blé ukrainien, suit avec attention l'évolution des capacités d'exportation de Kiev dans un contexte marqué par les perturbations du

transport maritime en mer Noire.

Le ministre ukrainien a évoqué les difficultés rencontrées par son pays à la suite des attaques ayant affecté des infrastructures portuaires et des navires dans la région d'Odessa. Il a, toutefois, assuré que l'Ukraine poursuivait ses efforts pour développer des itinéraires logistiques alternatifs et garantir la continuité de ses exportations agricoles. «Le blé est un élément essentiel de la sécurité alimentaire mondiale. Malgré les défis actuels, nous mettrons tout en œuvre pour rétablir des approvisionnements réguliers et honorer nos engagements à long terme», a déclaré Taras Vysotskyi.

Pour Alger, la diversification des sources d'approvisionnement constitue un axe majeur de sa politique de sécurité alimentaire. Le renforcement des partenariats agricoles internationaux vise à garantir la stabilité des importations et à anticiper les éventuelles perturbations des marchés mondiaux. L'Algérie et l'Ukraine ont convenu de poursuivre leur coordination afin de faciliter les échanges agricoles, d'améliorer les mécanismes logistiques et de consolider progressivement leur partenariat dans un secteur considéré comme stratégique pour les deux pays.

R. N.

ALGÉRIE-KAZAKHSTAN

Un nouvel élan économique

L'Algérie et le Kazakhstan entendent donner un nouvel élan à leur coopération financière et économique. Cette volonté a été réaffirmée lors d'une rencontre entre le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, et l'ambassadeur du Kazakhstan en Algérie, Anuarbek Akhmetov, selon un communiqué du ministère kazakh des Affaires étrangères.

Les discussions ont porté sur les perspectives de développement des relations bilatérales ainsi que sur les moyens d'élargir la coopération dans les domaines financier et économique.

À cette occasion, le diplomate

kazakh a présenté les principales réformes politiques et socio-économiques engagées dans son pays, notamment la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, les préparatifs des prochaines élections parlementaires, ainsi que les avancées réalisées dans les domaines de la transformation numérique, de l'administration électronique et des paiements électroniques.

Pour sa part, le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, a salué les résultats des réformes menées au Kazakhstan et a réaffirmé l'intérêt de l'Algérie pour le renforcement de la coopération



économique et financière entre les deux pays. Au terme de la rencontre, les deux parties ont

convenu d'intensifier leur collaboration, aussi bien sur le plan bilatéral qu'au sein des institu-

tions financières internationales, notamment la Banque islamique de développement. Cette rencontre s'inscrit dans la dynamique de consolidation des relations algéro-kazakhes. À l'occasion de la fête de l'Indépendance, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait reçu un message de félicitations de son homologue kazakh, Kassym-Jomart Tokaïev. En avril dernier, Alger et Oran avaient également accueilli les célébrations marquant le 30^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

R. N.

ÉNERGIE SOLAIRE EN ALGÉRIE

Du potentiel à la concrétisation

La réussite du programme national de 15 GW dépendra moins des ressources naturelles que de la mobilisation des finances, de la modernisation du réseau électrique, et du développement d'une filière industrielle locale compétitive.

Selon un rapport publié par PV Magazine, l'avenir du marché solaire algérien dépend désormais moins de l'abondance des ressources naturelles que de la capacité du pays à concrétiser son objectif de 15 GW de capacité photovoltaïque. Le développement du secteur reposera principalement sur la mobilisation des financements, la modernisation des infrastructures électriques et la mise en place d'un cadre réglementaire favorable à l'investissement.

Présentées lors d'une table ronde de la Middle East Solar Industry Association (MESIA), les conclusions du rapport rappellent que l'Algérie bénéficie d'un ensoleillement exceptionnel, de vastes superficies disponibles et d'une proximité stratégique avec les marchés européens. Toutefois, ces atouts devront être accompagnés d'un environnement propice aux projets bancables et à l'investissement privé.

LES DÉFIS À RELEVER

Le rapport souligne que l'Algérie a engagé un programme de 15 GW, dont 3,2 GW sont actuellement en cours de réalisation dans les régions du Sud et des Hauts Plateaux. Alors que près de 99 % de la production nationale d'électricité provient encore du gaz naturel et que la demande continue de progresser, l'accélération des projets apparaît indispen-



sable. Jusqu'à présent, le développement du solaire a reposé sur un modèle piloté par Sonelgaz, qui finance et réalise les projets avant leur mise en appel d'offres. Si ce dispositif a permis de lancer les premières centrales, le rapport estime qu'une montée en puissance du secteur nécessitera une participation accrue des producteurs indépendants, des contrats

d'achat d'électricité à long terme (PPA) et des mécanismes contractuels plus attractifs pour les investisseurs.

Les auteurs insistent également sur la nécessité de renforcer le cadre réglementaire, de faciliter les procédures administratives, l'accès au foncier et le raccordement au réseau, tout en modernisant les infrastructures de transport et de stocka-

ge de l'électricité afin d'accompagner le déploiement des nouvelles capacités.

STOCKAGE, INDUSTRIE LOCALE ET HYDROGÈNE VERT

Le rapport identifie le stockage par batteries comme un levier essentiel pour améliorer la flexibilité du réseau et optimiser l'intégration de l'électricité solaire, notamment dans les régions sahariennes. Il souligne également que le choix des technologies devra tenir compte des conditions climatiques locales, marquées par des températures élevées et un fort empoussièrement. Sur le plan industriel, le programme prévoit un taux de 35 % de contenu local, avec une implication croissante des entreprises algériennes. La consolidation d'une véritable filière nationale passera toutefois par le développement des compétences, des chaînes d'approvisionnement et des partenariats industriels. Enfin, le rapport considère l'hydrogène vert comme une perspective stratégique de long terme, à condition de disposer d'une électricité renouvelable compétitive, de financements durables et d'infrastructures adaptées. En conclusion, PV Magazine estime que l'Algérie entre dans une nouvelle phase de son développement solaire, où la réussite dépendra avant tout de sa capacité à transformer son potentiel naturel en projets viables, financés et durablement intégrés au système électrique national.

BOBINE D'ACIER LAMINÉ À FROID

Le complexe Tosyali Algérie entre en production

Une avancée majeure dans le développement de la sidérurgie à forte valeur ajoutée en Algérie. Tosyali Algérie a annoncé la production réussie de sa première bobine d'acier laminé à froid, à la suite de la mise en service de son unité de décapage et de laminage tandem à froid (PLTCM — Pickling and Tandem Cold Mill). Cette réalisation marque le démarrage officiel des activités du Complexe de laminage à froid et constitue une étape stratégique dans le développement industriel du groupe en Algérie.

Située au cœur de la stratégie

d'intégration industrielle de Tosyali Algérie, cette première production confirme la montée en puissance des capacités nationales dans le domaine des produits sidérurgiques à haute valeur ajoutée. La première bobine d'acier laminé à froid décapé et huilé (PO — Pickled and Oiled) a été fabriquée sur la ligne PLTCM, démontrant la capacité du complexe à produire des aciers répondant aux exigences des standards internationaux en matière de qualité, de performance et de précision industrielle.

Cette nouvelle infrastructure

permet à Tosyali Algérie d'élargir significativement son portefeuille de produits et de renforcer son positionnement auprès de secteurs industriels stratégiques, notamment l'industrie automobile, l'électroménager, la construction, l'énergie ainsi que les industries manufacturières avancées.

Selon l'entreprise, le lancement de la production d'acier laminé à froid représente une avancée déterminante dans la stratégie de diversification industrielle du groupe. Il contribue également à réduire la dépendance aux importations, à renforcer

l'intégration locale et à créer davantage de valeur ajoutée au sein de la chaîne industrielle nationale.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique de transformation industrielle de l'Algérie, en favorisant le développement d'une filière sidérurgique intégrée capable de répondre aux besoins du marché national tout en renforçant les capacités d'exportation vers les marchés régionaux et internationaux.

Tosyali Algérie souligne que cette réalisation témoigne de son engagement permanent en

faveur de l'innovation technologique, de la modernisation industrielle et du développement de produits « Made in Algeria » compétitifs sur la scène internationale.

Grâce à ses investissements continus dans des équipements industriels de dernière génération, Tosyali Algérie ambitionne de consolider la position de l'Algérie comme plateforme régionale de production sidérurgique et comme fournisseur de référence de produits en acier à forte valeur ajoutée en Afrique, dans la région méditerranéenne et au-delà.

GESTION DE L'EAU

Seaal adopte les compteurs intelligents

Un memorandum d'entente a été signé à Alger entre OTEC (représentée par Future Cities Company - Tadam), Nama Water Services (Oman) et la Société des Eaux et de l'Assainissement d'Al-

ger (SEAAL) pour la mise en œuvre d'un projet pilote de relève automatisée des compteurs d'eau (AMR) et d'infrastructure avancée de comptage (AMI) basée sur la technologie LoRaWAN. Le projet,

qui débutera avec 100 abonnés dans une zone définie, prévoit l'installation de compteurs ultrasoniques intelligents, la mise en place d'un réseau de communication sans fil et le raccordement à

une plateforme cloud locale. Cette initiative vise à moderniser la gestion de l'eau, améliorer le suivi de la consommation et renforcer la coopération technologique entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman.

PÉTROLE

Les prix rebondissent

Les cours du pétrole ont bondi de près de 7 %, hier, alors que de nouvelles frappes aériennes de grande envergure reprenaient au Moyen-Orient, anéantissant les espoirs d'une fin imminente de la

guerre menée par les États-Unis et l'entité sioniste contre l'Iran, tandis que les données du secteur indiquaient une baisse des stocks de brut américains. Les contrats à terme sur le Brent LCOc1 ont pro-

gressé de 5,84 dollars, soit 6,9 %, à 89,93 dollars le baril à 12 h 24 GMT.

Le brut américain West Texas Intermediate (WTI) CLc1 a gagné 5,34 dollars, soit 6,7 %, à 84,60

dollars le baril. Tandis que le baril de West Texas Intermediate (WTI), également pour livraison en septembre, avait reculé de 4,06 %, repassant sous le seuil des 80 dollars, à 79,26 dollars.

FOIRE MONDIALE DU PIMENT DE RIETI

L'Algérie sera présente

Du 28 août au 6 septembre 2026, la ville italienne de Rieti accueillera la Foire mondiale du piment, un grand rendez-vous gastronomique et culturel qui réunira plus de 200 stands et près de 800 variétés de piments venues du monde entier. Organisée par l'association « Rieti Cuore Piccante » avec l'Académie nationale du piment, la manifestation accueillera plusieurs délégations internationales, dont l'Algérie, qui y présentera la richesse de sa culture culinaire et de ses traditions. Dégustations, spectacles, conférences et rencontres culturelles rythmeront ces dix jours placés sous le signe du partage et de la diversité.

INCENDIES À TIZI-OUZOU

Les dégâts en cours d'évaluation



Les services de la wilaya de Tizi-Ouzou avancent dans l'établissement du bilan des incendies ayant touché plusieurs régions. Le wali a donné des instructions pour achever rapidement le recensement des sinistrés et l'évaluation des dommages.

Une réunion consacrée au suivi de l'opération de recensement des sinistrés et à l'évaluation des dégâts causés par les incendies ayant touché plusieurs zones de la wilaya de Tizi-Ouzou s'est tenue hier,

selon un communiqué des services de la wilaya.

Cette rencontre a permis de faire le point sur l'état d'avancement des opérations engagées sur le terrain, en présence de l'ensemble des responsables et services concernés par la prise en charge des conséquences des incendies.

Ont notamment pris part à cette réunion le secrétaire général de la wilaya, les chefs de daïras, les responsables de la direction du logement, les services agricoles ainsi que les représentants de la conservation des forêts. Les différents intervenants ont présenté un bilan détaillé des démarches entreprises dans le cadre du recensement des personnes affectées et de l'identification des dommages enregistrés.

UNE OPÉRATION POUR ÉTABLIR UN BILAN PRÉCIS DES PERTES

L'opération de recensement vise à déterminer avec précision l'ampleur des dégâts occasionnés par les incendies, à travers l'identification des sinistrés et l'évaluation des pertes enregistrées dans les différents secteurs concernés.

Les services mobilisés travaillent notamment à recueillir les données nécessaires concernant les habitations touchées, les exploitations agricoles affectées ainsi que les dommages subis par les espaces forestiers.

Cette démarche constitue une étape essentielle pour permettre la mise en place des mesures d'accompagnement et des dispositifs de prise en charge au profit des populations touchées.

LES INSTRUCTIONS DU WALI

À l'issue de la réunion, le wali de Tizi-Ouzou, Aboubacar Essedik Boucetta, a donné des instructions aux différents services impliqués afin d'accélérer le traitement des dossiers et de finaliser l'opération dans les délais impartis.

Le premier responsable de la wilaya a appelé les intervenants à poursuivre leurs efforts de coordination afin de permettre l'achèvement du processus de recensement et d'évaluation durant la semaine prochaine.

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre de l'application des directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à assurer un suivi régulier de la situation des sinistrés et à garantir leur

prise en charge dans les meilleures conditions.

UNE MOBILISATION MULTISECTORIELLE

Depuis le déclenchement des incendies, plusieurs secteurs ont été mobilisés afin de faire face aux conséquences de ces sinistres. Les services locaux concernés poursuivent leurs interventions pour établir un état des lieux complet et coordonner les actions nécessaires.

La mobilisation des services du logement, de l'agriculture, des forêts et des collectivités locales permet d'assurer une approche globale de l'évaluation des dégâts, en prenant en compte les différentes catégories de dommages enregistrés.

Le travail engagé doit également permettre d'identifier les besoins prioritaires des populations concernées et de préparer les réponses appropriées en fonction de la nature des pertes constatées.

UN SUIVI RÉGULIER

À travers cette opération, les autorités locales entendent disposer d'une évaluation précise de la situation afin d'assurer un accompagnement efficace des sinistrés et de garantir la mise en œuvre des mesures décidées par les pouvoirs publics.

La finalisation du recensement prévue pour la semaine prochaine constituera une étape importante dans le processus de gestion des conséquences des incendies et dans l'élaboration des actions destinées à répondre aux préoccupations des citoyens affectés.

R.R

ROUTES CÔTIÈRES

Plusieurs axes d'Aïn Témouchent en chantier

Le secteur des travaux publics de la wilaya d'Aïn Témouchent a lancé un programme d'intervention portant sur l'entretien, la réhabilitation et l'aménagement de plusieurs axes routiers situés dans les communes de la bande côtière.

Cette opération vise à améliorer l'état du réseau routier, à renforcer la sécurité des usagers et à assurer de meilleures conditions de circulation, notamment sur les routes connaissant une forte affluence durant la saison estivale.

RÉFECTION DU CW 23

Parmi les principaux projets engagés

figure la réhabilitation du chemin de wilaya (CW) n°23, dans son tronçon reliant la commune de Bouzedjar à la plage de Madagh, jusqu'aux limites administratives de la wilaya d'Oran.

Les travaux de réfection du revêtement ont été lancés sur une distance de 11 kilomètres, selon le directeur des travaux publics d'Aïn Témouchent, Khalil Tayebi.

Cet axe routier revêt une importance particulière en raison de la densité du trafic qu'il connaît, particulièrement durant la période estivale, étant l'un des principaux itinéraires permettant l'accès aux plages de l'ouest de la wilaya.

Dans le cadre du même programme, le chemin de wilaya n°96 A, reliant la plage de Terga à la daïra d'El Amria, bénéficie également d'une opération de réhabilitation.

Les travaux portent sur la remise en état du revêtement routier sur un linéaire de 15 kilomètres, une intervention destinée à améliorer la qualité de cet axe et à faciliter les déplacements des automobilistes.

RÉAMÉNAGEMENT DU CW 19

Le programme sectoriel prévoit également la réhabilitation et le bitumage du chemin de wilaya n°19 reliant les com-

munes de Terga et Ouled Boudjemâa, sur une distance de 2,5 kilomètres.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique d'entretien et de préservation du patrimoine routier, avec pour objectif de maintenir la qualité du réseau et d'améliorer les prestations offertes aux usagers.

À travers ces différents projets, le secteur des travaux publics entend accompagner la dynamique de développement local et répondre aux besoins liés à l'augmentation du trafic routier, notamment dans les zones touristiques et côtières de la wilaya d'Aïn Témouchent.

BÉJAÏA

Renforce son infrastructure aéroportuaire

Les travaux d'extension de l'aire de stationnement des avions de l'aéroport « Abane-Ramdane » de Béjaïa ont été lancés, dans le cadre du programme de développement du secteur des travaux publics pour l'année 2026.

Cette opération vise à renforcer les capacités d'accueil de l'infrastructure aéroportuaire et à améliorer la qualité des services proposés aux voyageurs. Selon le directeur des travaux publics de la wilaya, Tahar Oudan, ce projet s'inscrit dans une démarche de modernisation des infrastructures et d'accompagnement de l'évolution du trafic aérien.

QUATRE NOUVEAUX POSTES

Le projet prévoit la réalisation de quatre nouvelles aires de stationnement pour avions, ce qui permettra de porter la capacité totale de l'aéroport à huit postes de stationnement.

Cette extension permettra à l'aéroport de Béjaïa d'accueillir davantage d'avions simultanément et de répondre à la progression enregistrée par le transport aérien, notamment avec l'augmentation des flux de voyageurs.

UN PROJET STRUCTURANT POUR LA MODERNISATION DE L'AÉROPORT

Cette opération est considérée comme l'un des projets structurants du programme de modernisation et de développement de l'aéroport Abane-Ramdane. Elle vise à consolider la position de cette infrastructure en tant que « porte aérienne stratégique » de la wilaya.

Au-delà de l'amélioration des capacités techniques, le projet devra également contribuer à renforcer la qualité des prestations offertes aux passagers et à soutenir la dynamique économique et touristique de



la région.

UN SUIVI TECHNIQUE

Le directeur des travaux publics de Béjaïa a assuré que ses services veillent au suivi technique du chantier, tout en garantissant le respect des délais contractuels fixés à neuf mois.

Les responsables du secteur ont également insisté sur l'importance de réaliser

les travaux conformément aux normes techniques et aux exigences d'ingénierie en vigueur.

UN PROGRAMME DE 8 MILLIARDS DE DINARS

Par ailleurs, le secteur des travaux publics de la wilaya de Béjaïa a bénéficié, au titre du programme de développement de l'année 2026, d'une enveloppe financière estimée à 8 milliards de dinars.

Cette dotation est destinée à financer 13 opérations portant notamment sur la modernisation et le renforcement du réseau routier, l'amélioration des infrastructures relevant du secteur ainsi que la réalisation de plusieurs études dans le domaine maritime.

À travers ces projets, la wilaya de Béjaïa poursuit ses efforts visant à moderniser ses infrastructures de transport et à renforcer son attractivité économique et touristique.

EXTINCTION DE TOUS LES INCENDIES

Début du recensement et des indemnisations des sinistrés

Après des efforts continus déployés sur le terrain, tous les incendies qui se sont déclarés depuis le 8 juillet 2026, parallèlement à la vague de chaleur ayant touché plusieurs wilayas, ont été éteints.

Les services de la Protection civile ont procédé à l'extinction de tous les incendies enregistrés au niveau national, tandis que les autorités concernées ont entamé l'opération de recensement des dégâts, en prélude à l'indemnisation de l'ensemble des sinistrés avant la fin du mois d'août prochain.

Après des efforts continus déployés sur le terrain, tous les incendies qui se sont déclarés depuis le 8 juillet 2026, parallèlement à la vague de chaleur ayant touché plusieurs wilayas, ont été éteints, a indiqué mardi la Direction générale de la Protection civile (DGPC). Celle-ci a précisé que ses unités opérationnelles, ainsi que l'ensemble de ses dispositifs, demeureront en état d'alerte et de préparation permanentes afin d'intervenir rapidement et de maîtriser tout éventuel nouveau départ de feu, dans le but de préserver les vies humaines, les biens et le patrimoine forestier.

Des incendies se sont déclarés dans plusieurs wilayas du pays, entraînant le déploiement d'importantes opérations d'intervention pour les maîtriser. D'importants moyens humains et matériels ont également été mobilisés, grâce à une coordination efficace sur le terrain entre les différents secteurs et organismes concernés.

De leur côté, des détachements de l'Ar-



mée nationale populaire (ANP) ont intensifié leurs interventions afin d'apporter leur soutien aux services de la Protection civile et aux directions des forêts. Plusieurs unités ont été mobilisées dans les zones touchées, avec des moyens relevant notamment des forces aériennes, des engins de

travaux publics, des bulldozers, des camions anti-incendie, des camions-citernes et des ambulances. Ces moyens ont également contribué au transport et à l'évacuation des populations vivant à proximité des régions sinistrées.

Sur instruction du président de la Répu-

blique, le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports a annoncé le lancement de l'indemnisation de l'ensemble des sinistrés touchés par ces incendies. L'opération devra être achevée au plus tard à la fin du mois d'août prochain.

Les victimes seront indemnisées pour les pertes matérielles ayant affecté les bâtiments et les habitations, ainsi que pour les dommages liés aux récoltes agricoles et au cheptel. À cet effet, des commissions de wilaya chargées d'évaluer les dégâts occasionnés par les feux de forêt ont été installées dans les différentes wilayas concernées. Elles regroupent des représentants des secteurs et organismes concernés et procèdent aux premières constatations sur le terrain, en préparation du lancement des procédures d'indemnisation.

Retour de la vague de chaleur

Une nouvelle vague de chaleur touchera le Centre et l'Ouest de l'Algérie dès vendredi, avec des températures pouvant atteindre 42 à 44 °C, notamment sur l'axe Relizane-Chlef-Aïn Defla. L'Est connaîtra à son tour une hausse à partir de lundi, avec des pics jusqu'à 44 °C.

NON-RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ 127 morts par noyade enregistrés

Malgré le déploiement massif des agents de la Protection civile et des maîtres-nageurs sauveteurs, ainsi que les campagnes de sensibilisation menées avant et pendant la saison estivale, la mer continue de faire de nombreuses victimes.

Chaque été, le même scénario se répète, laissant derrière lui un lourd bilan humain. La plupart des décès sont dus à la baignade sur des plages interdites ou au non-respect des règles élémentaires de sécurité.

Le lieutenant Youcef Abdat, chargé de la communication auprès de la Direction générale de la Protection civile, a déclaré que les noyades se répètent chaque été, causant de profondes tragédies et un bilan alarmant, malgré les importants efforts déployés par les services de la Protection civile à travers le dispositif de surveillance des plages, les campagnes continues de prévention et de sensibilisation, ainsi que les interventions quotidiennes destinées à sauver des vies.

Il a souligné que le non-respect des consignes de sécurité et des mesures de prévention est à l'origine de nombreux accidents de noyade qui auraient pu être évités.

Il a également révélé que, depuis le 1er juin 2026, date du lancement officiel de la saison estivale, jusqu'à la matinée d'hier, les services de la Protection civile ont enregistré 127 décès par noyade, dont 86 sur les plages et 41 dans des plans d'eau de différentes natures, notamment les

barrages, les oueds, les retenues d'eau et les mares.

Concernant les noyades enregistrées sur les plages, 46 décès ont eu lieu sur des plages interdites à la baignade, tandis que 40 décès ont été recensés sur des plages autorisées.

Toutefois, la majorité de ces derniers sont survenus alors que le drapeau rouge était hissé, interdisant la baignade en raison de l'état agité de la mer, ou en dehors des heures de surveillance, après la fin du service des maîtres-

nageurs.

Selon le même responsable, ces chiffres démontrent que la plupart des noyades auraient pu être évitées si les consignes de prévention avaient été respectées, notamment en suivant les instructions des agents de la Protection civile et des maîtres-nageurs, en évitant de se baigner dans les zones non surveillées ou interdites, et en s'abstenant d'entrer dans l'eau lorsque le drapeau rouge est hissé, même lorsque les conditions semblent favorables.

FACEBOOK, INSTAGRAM ET TIKTOK :

La Gendarmerie nationale investit les réseaux sociaux

Le Commandement de la Gendarmerie nationale a annoncé, hier, dans un communiqué, le lancement de ses comptes officiels sur les réseaux sociaux sous l'appellation « Gendarmerie nationale algérienne », dans le cadre d'une initiative visant à renforcer les liens de communication avec les citoyens. À travers ses pages officielles sur les plateformes Facebook, Instagram et TikTok, le public pourra « accéder aux différentes activités et missions assurées par la Gendarmerie nationale, ainsi qu'aux communiqués officiels et aux actions de sensibilisation », et ce, afin de « fournir une information précise et fiable », précise la même source.

« Le lancement de la chaîne officielle de la Gendarmerie nationale algérienne sur les plateformes YouTube et X est en cours », indique le communiqué, ajoutant que « l'ouverture de ces deux chaînes sera annoncée prochainement, en tant qu'espaces supplémentaires pour la diffusion de contenus médiatiques, documentaires et de sensibilisation ».

À cette occasion, le Commandement de la Gendarmerie nationale appelle l'ensemble des citoyens à suivre ses comptes officiels et à « recueillir les informations exclusivement via ses sources officielles, tout en évitant de se laisser entraîner par les fausses informations ou les pages usurpant l'identité de l'institution », conclut le communiqué. Une nouvelle vague de chaleur touchera le Centre et l'Ouest de l'Algérie dès vendredi, avec des températures pouvant atteindre 42 à 44 °C, notamment sur l'axe Relizane-Chlef-Aïn Defla. L'Est connaîtra à son tour une hausse à partir de lundi, avec des pics jusqu'à 44 °C.

HADJ 2027 55 agences retenues



L'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO) a dévoilé, mardi dans un communiqué, la liste définitive des agences de tourisme et de voyages retenues pour l'organisation de l'opération du hadj 2027, dont le nombre s'élève à 55 agences. L'Office a précisé que la liste définitive des agences de voyage et de tourisme habilitées à organiser l'opération du hadj pour la prochaine saison a été arrêtée selon les aéroports de départ agréés, à savoir Alger, Oran, Constantine, Tlemcen, Batna, Ouargla, Annaba, Ghardaïa, Laghouat et Tamanrasset. En ce qui concerne la omra, la date du 30 juillet, a été fixée comme le dernier délai pour le téléchargement ou la modification des dossiers des agences touristiques candidates. L'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO)

a annoncé, mardi, dans un communiqué, que le 30 juillet 2026 est le dernier et ultime délai pour le téléchargement ou la modification des dossiers de candidature via le portail algérien de la omra, pour les agences souhaitant organiser la omra au titre de la saison 2027.

Cette mesure intervient

conformément au cahier des charges régissant l'activité de la omra pour la saison 2027, notamment son article 5, fixant le dernier délai pour le téléchargement ou la modification des dossiers sur le portail algérien de la omra, précise la même source. Le délai pour l'introduction des recours a, quant à lui, été fixé à 72 heures après l'expiration du délai de téléchargement des dossiers sur le portail algérien de la omra, selon la même source.

ORMUZ AU BORD DE LA RUPTURE

Téhéran dit non à la médiation d'Oman

Le rejet par Téhéran de la proposition omanaise visant à instaurer une gestion conjointe du détroit d'Ormuz compromet les efforts de médiation engagés pour rétablir la sécurité de cette voie maritime stratégique.

Cette décision intervient dans un contexte de forte escalade militaire entre l'Iran, les États-Unis et l'Arabie saoudite, alimentant les craintes d'une aggravation de la crise régionale.

TÉHÉRAN FERME LA PORTE À LA MÉDIATION OMANAISE

L'Iran a rejeté la proposition présentée par le Sultanat d'Oman visant à mettre en place une administration régionale conjointe du détroit d'Ormuz, estimant qu'elle ne répond pas à ses intérêts stratégiques. Un haut responsable iranien a affirmé que Téhéran n'envisageait aucune gestion partagée du passage maritime, insistant sur le maintien de son contrôle sur les principales voies de navigation empruntées par les navires entrant dans le détroit ainsi que sur une partie des itinéraires de sortie.

Selon ce responsable, les États-Unis et l'Arabie saoudite exercent des pressions sur Mascate afin de promouvoir un projet qualifié d'« irréaliste » par les autorités iraniennes.

UN COULOIR MARITIME AU CŒUR DES TENSIONS

Le détroit d'Ormuz demeure un point névralgique du commerce mondial de l'énergie. Avant le déclenchement des hostilités entre l'Iran, les États-Unis et l'entité sioniste à la fin du mois de février, près de 20 % des exportations mondiales de pétrole et de gaz naturel liquéfié transitaient par cette voie stratégique.

Le plan proposé par Oman, soutenu par plusieurs États du Golfe, prévoyait une gestion commune du détroit accompagnée d'un système de contributions volontaires des navires, sur le modèle appliqué dans le détroit de Malacca. L'objectif était de garantir la liberté de navigation tout en réduisant les risques de confrontation militaire.

LES GARDIENS DE LA RÉVOLUTION RESTENT FERMES

Parallèlement, les Gardiens de la révolution ont annoncé avoir intercepté trois pétroliers dans le détroit d'Ormuz et les avoir contraints à s'arrêter après avoir,



selon eux, ignoré des avertissements et emprunté un itinéraire jugé « dangereux et illégal ». La marine des Gardiens de la révolution a réaffirmé exercer un contrôle total sur cette voie maritime et a averti que toute présence militaire américaine ou toute tentative de remettre en cause

son autorité ferait l'objet d'une réponse. Cette nouvelle crise intervient alors que les États-Unis et l'Arabie saoudite ont mené des frappes contre des groupes armés soutenus par l'Iran en Irak, les accusant d'être responsables d'attaques de drones visant des installations pétrolières saou-

diennes. En réaction, Téhéran a rejeté toute implication dans ces opérations, dénonçant une « grave erreur d'appréciation » de la part de Washington et de Riyad. Les Forces de mobilisation populaire irakiennes ont, pour leur part, annoncé la mort d'au moins 20 de leurs membres et 32 blessés à la suite des frappes. Le Premier ministre irakien, Ali al-Zaidi, a convoqué une réunion d'urgence du Conseil ministériel de sécurité nationale afin d'évaluer les conséquences des bombardements et l'évolution de la situation sécuritaire.

LES MARCHÉS PÉTROLIERS SOUS PRESSION

L'escalade militaire a immédiatement affecté les marchés de l'énergie. Les cours du pétrole ont bondi de plus de trois dollars le baril hier, les investisseurs redoutant de nouvelles perturbations de l'approvisionnement mondial en cas de dégradation de la situation dans le détroit d'Ormuz, l'une des principales artères du commerce énergétique international.

R.I/agences

FRAPPES SAOUDO-AMÉRICAINES CONTRE LES FMP

Bagdad en état d'alerte

Le Premier ministre irakien, Ali al-Zaidi, a convoqué hier une réunion d'urgence du Conseil ministériel pour la sécurité nationale à la suite des frappes aériennes conjointes menées durant la nuit par les États-Unis et l'Arabie saoudite contre des groupes armés soutenus par l'Iran en Irak.

Selon un communiqué de la Cellule de média de sécurité, le chef du gouvernement, également commandant en chef des forces armées, a ordonné cette réunion afin d'examiner les conséquences des bombardements et les développements sécuritaires qui en découlent. Les autorités irakiennes ont indiqué qu'une déclaration détaillée présentant les décisions prises à l'issue de cette réunion serait publiée dans les prochaines heures.

UNE OPÉRATION CIBLÉE

Le Commandement central américain (CENTCOM) a affirmé que les forces américaines et saoudiennes avaient conduit des frappes de précision contre plusieurs sites de groupes alignés sur l'Iran dans l'est de l'Irak.



Selon le CENTCOM, les objectifs visés comprenaient des installations logistiques et des dépôts d'armes utilisés par ces groupes, accusés d'être impliqués dans des attaques contre les forces américaines ainsi que contre les infrastructures énergétiques saoudiennes. L'armée américaine affirme que l'opération intervient après plus de trente attaques de drones attribuées au Corps des gardiens de la révolution isla-

mique (CGRI) iranien au cours des 72 heures précédentes.

UN LOURD BILAN

Les Forces de mobilisation populaire (FMP), coalition de groupes armés chiites principalement soutenue par l'Iran, ont confirmé que plusieurs de leurs quartiers généraux ont été touchés par les frappes.

Dans un communiqué relayé par l'Agence de presse irakienne (INA), les FMP font état d'au moins 20 morts et de 32 blessés parmi leurs membres. Les bombardements auraient visé des installations situées dans les provinces de Bagdad, Ouassit, Ninive, Bassora, Kirkouk, Kerbala et Diyala.

Le groupe affirme que les frappes ont provoqué d'importants dégâts matériels, affectant des quartiers généraux, des véhicules militaires et divers équipements. Des commissions spécialisées ont été déployées pour évaluer l'ampleur des destructions.

RIYAD INVOQUE LA LÉGITIME DÉFENSE

L'Arabie saoudite a justifié cette opéra-

tion militaire en invoquant le droit à la légitime défense, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations unies.

Dans un communiqué, le ministère saoudien des Affaires étrangères a indiqué que les frappes, menées en coordination avec le CENTCOM, visaient des sites liés aux attaques contre les installations pétrolières du Royaume.

Riyad accuse les groupes armés soutenus par l'Iran d'adopter une « approche d'escalade irresponsable » et de porter atteinte à la sécurité régionale.

Le ministère saoudien de la Défense a, pour sa part, précisé que l'opération constituait une réponse directe aux attaques lancées depuis le territoire irakien contre les infrastructures énergétiques saoudiennes.

Tout en assurant ne pas rechercher l'escalade, les autorités saoudiennes ont averti qu'elles n'hésiteraient pas à prendre « toutes les mesures nécessaires » pour protéger leur souveraineté, leurs citoyens et leurs installations stratégiques en cas de nouvelles attaques imputées aux groupes armés soutenus par l'Iran.

CHYPRE

L'ONU relance les négociations de paix

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a annoncé avoir obtenu l'accord des deux parties chypriotes et des trois États garants pour organiser une nouvelle réunion consacrée au règlement du conflit chypriote.

Prévue au format « 5+1 », cette rencontre réunira les dirigeants de la République de Chypre et de la République turque de Chypre du Nord, ainsi que des représentants de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni. Aucune date n'a toutefois été arrêtée, le chef de

l'ONU indiquant que les préparatifs se poursuivent afin qu'elle puisse se tenir dans les meilleurs délais.

Cette annonce intervient à l'issue des entretiens menés par Antonio Guterres avec le président chypriote, Nikos Christodoulides, et le dirigeant chypriote turc, Tufan Erhürman.

Le secrétaire général de l'ONU, dont le mandat s'achève à la fin de l'année, avait rencontré séparément les deux responsables afin d'évaluer les possibilités de relan-

cer un dialogue interrompu depuis plusieurs années.

Les efforts de médiation des Nations unies n'ont, jusqu'à présent, pas permis de réunifier l'île. Le dernier cycle de négociations, organisé en Suisse en juillet 2017, s'était soldé par un échec, mettant un terme à plusieurs années de discussions. Depuis, le processus politique est resté dans l'impasse malgré les appels répétés de la communauté internationale à reprendre les négociations.

Chypre demeure divisée

depuis l'intervention militaire turque de 1974, déclenchée à la suite d'un coup d'État soutenu par la junte militaire alors au pouvoir en Grèce. Le nord de l'île est administré par la République turque de Chypre du Nord, reconnue uniquement par Ankara, tandis que la République de Chypre, membre de l'Union européenne, exerce son autorité sur la partie méridionale de l'île. Nicosie reste la dernière capitale divisée d'Europe.

La Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni conservent un rôle

particulier dans le dossier chypriote en tant que puissances garantes, statut qui leur a été attribué lors de l'indépendance de Chypre en 1960 afin de préserver l'ordre constitutionnel de l'île.

La prochaine réunion pourrait ainsi constituer une nouvelle tentative de relance d'un processus de paix enlisé depuis près d'une décennie, même si les profondes divergences entre les deux parties continuent de compliquer toute perspective de règlement durable.

FIFA, INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET RAPPROCHEMENT AVEC TRUMP

Bataille pour le contrôle du football

Le projet de création d'une société commerciale liée à la FIFA suscite des interrogations sur l'influence croissante des intérêts privés dans le football international

La FIFA pourrait entrer dans une nouvelle ère économique. Selon plusieurs médias internationaux, dont The Times, Gianni Infantino, président de l'instance dirigeante du football mondial, travaillerait sur la création d'une société commerciale destinée à valoriser une partie des actifs de la Fédération internationale. Un projet qui pourrait atteindre une valorisation estimée à 20 milliards de dollars et ouvrir son capital à des investisseurs privés.

Le schéma envisagé prévoirait la vente d'une participation minoritaire, pouvant atteindre 20 %, pour un montant proche de 4 milliards de dollars. Cette opération permettrait à la FIFA de disposer de nouvelles ressources financières, mais elle soulève également des critiques de la part de plusieurs acteurs du football, inquiets d'une possible marchandisation accrue des compétitions internationales.

Parmi les institutions ayant exprimé leurs réserves figureraient notamment

●PRO SAUDI LEAGUE NDIAYE SIGNE À AL HILAL

Le Sénégalais Iliman Ndiaye serait proche d'un départ vers Al Hilal SFC. Le club saoudien lui proposerait un salaire de 270 000 livres sterling par semaine, tandis qu'Everton FC réclamerait environ 81 millions d'euros pour son transfert. Arrivé chez les Toffees en 2024, le Sénégalais a inscrit 6 buts et délivré 3 passes décisives en 34 matchs.

●ABHA CLUB UN NOUVEAU CHAPITRE POUR NABIL FEKIR



Nabil Fekir (33 ans) devrait bientôt découvrir le championnat saoudien, selon L'Équipe. Après deux saisons et 53 matchs disputés (19 buts, 9 passes décisives) avec Al-Jazira, aux Émirats arabes unis, le champion du monde 2018 (25 sélections, 2 buts) devrait faire ses valises pour Abha Club, champion de deuxième division saoudienne et donc promu en première division. Libre de tout contrat, l'ancien joueur de l'Olympique lyonnais (2013-2019) devrait signer ce mardi matin un contrat de courte durée, dont les détails n'ont pas encore filtré. À Abha, Nabil Fekir retrouvera deux anciens pensionnaires de Ligue 1 : Abdou Diallo, qui compte 70 matchs dans le championnat français avec Monaco et le PSG, ainsi que Donovan Léon, passé par Brest et l'AJ Auxerre (67 apparitions en Ligue 1). Les deux joueurs sont arrivés libres en provenance du Qatar et d'Auxerre cet été.



l'UEFA, la CONCACAF ainsi que plusieurs fédérations nationales, qui redoutent une concentration du pouvoir économique autour de nouveaux acteurs privés.

Cette évolution intervient dans un contexte marqué par la proximité affichée entre Gianni Infantino et Donald Trump. Les deux dirigeants se sont régulièrement affichés ensemble lors des événements liés à la Coupe du monde 2026, organisée en partie aux États-Unis, renforçant les spéculations sur les relations entre le président américain et la direction de la FIFA.

Cette proximité avait déjà suscité la controverse lors d'un épisode impliquant l'attaquant américain Folarin Balogun. Donald Trump aurait demandé l'annulation d'un carton rouge infligé au joueur avant un match à élimination directe. Cette intervention supposée avait provoqué des réactions critiques, même si les circonstances exactes de l'affaire restent discutées.

Lors de la finale du Mondial 2026 au MetLife Stadium, Donald Trump avait également été associé à la cérémonie de remise du trophée, apparaissant aux côtés de Gianni Infantino avant de remettre la coupe au capitaine espagnol Rodri après la victoire de l'Espagne face à l'Argentine.

L'OMBRE DE L'ENTOURAGE TRUMP

Les interrogations se sont renforcées après l'évocation possible d'un investisse-

ment de Thrive Capital dans la future structure commerciale de la FIFA. Ce fonds est dirigé par Joshua Kushner, frère de Jared Kushner, gendre de Donald Trump et ancien conseiller à la Maison-Blanche.

Joshua Kushner affirme ne pas être aligné politiquement avec son frère et se présente comme un sympathisant démocrate. Son père, Charles Kushner, homme d'affaires dans l'immobilier, a toutefois été nommé ambassadeur des États-Unis en France par Donald Trump, alimentant les interrogations autour des liens entre affaires, politique et football.

LE CONGRÈS AMÉRICAIN S'EN MÊLE

Face à ces développements, certains responsables politiques américains demandent davantage de transparence. Selon The Athletic, le représentant démocrate Jamie Raskin aurait écrit à Gianni Infantino afin d'obtenir des précisions sur ses relations avec Donald Trump et son entourage.

Le président de la FIFA n'est toutefois pas juridiquement obligé de répondre à cette demande.

Alors que la FIFA cherche à accroître ses revenus et à diversifier ses sources de financement, le débat dépasse désormais la seule question économique. Il porte également sur l'équilibre entre intérêts privés, influence politique et gouvernance du football mondial.

●L'ALLEMAGNE AMBITIONNE D'ACCUEILLIR LE MONDIAL 2038 OU 2042

UNE CANDIDATURE DÉJÀ EN PRÉPARATION

Les Allemands sont-ils prêts à accueillir une Coupe du monde à 128 équipes ? Selon Axel Hellmann, président de l'Eintracht Francfort et membre du conseil d'administration de la Fédération allemande de football (DFB), oui, et ce, dès dans 12 ans.

« Nous serions ravis de candidater. Une initiative de Neuendorf (président de la DFB) et de la fédération allemande est en cours afin de présenter une candidature pour 2042, voire 2038. Tout dépendra du règlement de la FIFA », révélait-il au média The Athletic ce mardi, soulignant que l'Allemagne « dispose de toutes les infrastructures nécessaires ».

Problème : pour 2038, la réglementation actuelle empêcherait l'Allemagne, pays membre de la zone Europe et ayant déjà accueilli la

Coupe du monde en 2006, d'organiser le Mondial, puisque l'édition 2030 se déroulera déjà en partie sur le Vieux Continent (Espagne, Portugal), mais aussi en Afrique (Maroc) et en Amérique du Sud (Uruguay, Argentine, Paraguay). Il faudrait donc que deux éditions se déroulent sur d'autres continents avant un retour de la compétition en Europe : 2034 en Arabie saoudite, puis 2038.

« Une candidature est envisageable pour 2038, mais je suis convaincu que, pour 2042, nous avons d'excellentes chances de mener une campagne réussie », a ajouté le membre de la DFB, qui espère que la FIFA fera preuve de « flexibilité » concernant 2038, en dérogeant à la règle actuelle des deux cycles.

Alors que les États-Unis ont déjà réfléchi à une candidature pour accueillir la compétition en 2038, la France espère également être de la partie, possiblement en coorganisation avec l'Allemagne. Axel Hellmann « estime qu'il est encore trop tôt pour dire si son pays organiserait la compétition seul ou avec des partenaires », écrit le média américain.

●ITALIE

MANCINI ET RANIERI À LA RESCOUSSE



L'Italie mise sur le retour de Roberto Mancini pour relancer la Nazionale après plusieurs années compliquées. Sacré champion d'Europe en 2021, l'ancien sélectionneur avait aussi connu l'échec de la qualification au Mondial 2022 avant de partir en Arabie saoudite.

Claudio Ranieri rejoint également le projet comme directeur technique, après avoir été conseiller à la Roma. À 74 ans, il aura pour mission d'aider à reconstruire le football italien. Avec Mancini sur le banc et Ranieri dans les bureaux, la révolution annoncée ressemble surtout à un retour aux figures du passé.

●BAYERN MUNICH

MICHAEL OLISE, L'INTRANSFÉRABLE BAVAROIS



Le message est clair : Michael Olise restera au Bayern Munich la saison prochaine. Jan-Christian Dreesen l'a assuré malgré l'intérêt annoncé du Real Madrid pour l'ailier français. Le président bavarois affirme n'avoir reçu aucune offre ni aucun contact officiel du club espagnol.

Face aux rumeurs, Dreesen a dénoncé les fausses informations qui circulent et s'est amusé du nombre de fois où son entourage l'a interrogé sur un possible départ du joueur. Même une offre XXL, évoquée à hauteur de 200 millions d'euros, ne semble pas suffire à convaincre le Bayern de le laisser partir.

●LIVERPOOL

BARCOLA DONNE SON ACCORD



Bradley mais certainement pas bradé. Bradley Barcola aurait donné son accord de principe à Liverpool après des échanges avec Andoni Iraola. L'attaquant du PSG, qui ne souhaite pas prolonger son contrat, pourrait quitter Paris cet été. Sous contrat jusqu'en 2028, il ne partira toutefois pas à bas prix : les dirigeants parisiens attendent une offre conséquente pour leur jeune star.

Algérie-Maroc, chaud derby maghrébin

Forte de son succès inaugural contre le Sénégal, la sélection nationale vise une nouvelle victoire pour conforter sa position dans le groupe A et se rapprocher des quarts de finale.

La sélection nationale retrouve la compétition ce jeudi avec un rendez-vous très attendu face au Maroc, pays organisateur, pour le compte de la deuxième journée du groupe A de la Coupe d'Afrique des Nations féminine 2026. La rencontre, prévue au stade Moulay Hassan de Rabat, revêt déjà une importance capitale dans la course à la qualification.

Portée par un premier succès décroché lors de son entrée en lice face au Sénégal (2-0), la sélection nationale aborde ce derby maghrébin avec confiance et détermination. Les coéquipières de Nouhad Naili ont affiché, lors de cette première sortie, un visage séduisant, alliant efficacité offensive, solidité défensive et maîtrise collective.

Face au pays organisateur, les Vertes auront l'occasion de confirmer leurs ambitions dans cette compétition. Une nouvelle victoire permettrait aux Algériennes de conforter leur position en tête du groupe et de faire un pas important vers une qualification pour les quarts de finale, tout en évitant une dernière journée sous forte pression.

Cette affiche entre deux sélections voisines promet un duel intense, marqué par la rivalité sportive et l'enjeu comptable. Les deux équipes chercheront à prendre l'ascendant afin de renforcer leurs chances de poursuivre leur parcours conti-



mental. Pour faire la différence, le sélectionneur national pourra compter sur une équipe en pleine confiance, capable de s'appuyer sur la complémentarité de ses lignes et sur une animation offensive déjà convaincante. La rigueur tactique et l'équilibre défensif, devenus des caractéristiques de cette sélection, seront également des éléments déterminants.

Au-delà du résultat sportif, cette CAN représente une nouvelle étape dans la progression du football féminin national. Après plusieurs années de développement et des performances

remarquées sur la scène africaine, les Vertes ambitionnent désormais de confirmer leur ascension continentale.

Dans une enceinte qui devrait afficher une forte affluence, les coéquipières d'Inès Boutaleb devront faire preuve de sang-froid. L'objectif est clair : confirmer le bon départ, décrocher trois nouveaux points et se rapprocher davantage du prochain tour.

Dans cette perspective, la sélection algérienne féminine a peaufiné, avant-hier, sa préparation en vue de cette deuxième rencontre, selon un communi-

qué de la Fédération algérienne de football (FAF). Le staff technique a programmé un travail biquotidien.

Dans la matinée, les joueuses ont été réparties en deux groupes pour une séance en salle. L'après-midi, elles ont enchaîné avec un entraînement intense d'une durée d'une heure et demie, axé sur les aspects technico-tactiques, dans une atmosphère marquée par l'assiduité et la concentration.

L'équipe nationale féminine dispute cette CAN-2026 avec l'ambition de franchir un nouveau palier, après avoir atteint pour la première fois de son histoire les quarts de finale lors de la précédente édition.

Cette édition réunira 16 pays pour la première fois dans l'histoire de la compétition, répartis en quatre groupes de quatre équipes. Les deux premières formations de chaque groupe se qualifieront pour les quarts de finale.

Les quatre demi-finalistes décrocheront leur billet pour la Coupe du monde 2027, dont la phase finale se déroulera au Brésil.

La compétition ne s'arrêtera toutefois pas pour les équipes éliminées en quarts de finale. Ces dernières disputeront une série de rencontres destinées à désigner les deux représentants africains qualifiés pour les barages intercontinentaux du Mondial.

CAN 2027

Les Verts lanceront leur campagne face à la Zambie

L'équipe nationale algérienne connaît désormais sa feuille de route pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2027. Les « Verts » retrouveront la compétition officielle en septembre 2026 avec un premier rendez-vous prévu entre le 23 et le 25 septembre. À cette occasion, l'Algérie accueillera la Zambie pour le compte de la première journée de la phase de groupes. Quelques jours plus tard, entre le 27 et le 29 septembre, les coéquipiers des « Verts » prendront la direction du Burundi pour leur deuxième sortie dans ces qualifications.

Une fenêtre internationale sera ensuite réservée aux rencontres amicales du 1er au 6 octobre 2026. L'Algérie pourra profiter de cette période pour préparer la suite des échéances, avec la possibilité d'affronter des sélections africaines, asiatiques ou sud-américaines, alors que les équipes européennes seront mobilisées par la Ligue des Nations. Le mois de novembre sera marqué par deux nouvelles rencontres officielles. La sélection nationale recevra le Togo entre le 11 et le 13 novembre pour la troisième journée, avant de se déplacer quelques jours plus tard, entre le 15 et le 17 novembre, pour affronter le même adversaire lors de la quatrième journée. Le sprint final des éliminatoires est prévu en mars 2027. Entre le 22 et le 30 mars, les « Verts » effectueront un déplacement en Zambie avant de boucler leur parcours à domicile face au Burundi lors de la dernière journée.

La Coupe d'Afrique des Nations 2027 se tiendra du 19 juin au 17 juillet 2027. Cette édition historique sera organisée conjointement par l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie, une première dans l'histoire de la compétition avec trois pays hôtes issus de l'Afrique de l'Est. Avec un calendrier désormais établi, l'Algérie connaît le chemin à parcourir pour décrocher son billet pour la prochaine grande échéance africaine.

MONDIAL-2026 FÉMININ U18

Le Sept national à pied d'œuvre en Roumanie

La sélection algérienne féminine de handball des moins de 18 ans (U18) est arrivée en Roumanie pour prendre part au Championnat du monde de la catégorie, prévu du 29 juillet au 9 août 2026, a indiqué la Fédération algérienne de handball (FAHB). La délégation nationale a été saluée à son départ par le président de la FAHB, Mourad Boussebt, accompagné du

directeur technique national (DTN), Kamel Akkab, ainsi que du trésorier de l'instance fédérale, Lazhar Djehad Eddine. Les dirigeants ont tenu à encourager de vive voix les joueuses et les membres des différents staffs, les exhortant à honorer les couleurs nationales lors de ce rendez-vous planétaire. La FAHB a réitéré, à cette occasion, sa totale confiance envers le groupe afin qu'il

puisse réaliser un parcours à la hauteur du standing du handball algérien et récompenser les efforts consentis pour le développement de la discipline. La sélection algérienne a été versée dans le groupe H, aux côtés de la Suisse, de la Serbie et de la Slovaquie. Outre l'Algérie, le continent africain sera représenté par l'Angola, l'Égypte, la Guinée et la Tunisie lors de cette compétition mon-

diale, qui verra la participation de 32 équipes réparties en huit groupes.

Programme du tour préliminaire (heures algériennes)

Mercredi 29 juillet (16h30) : Serbie – Algérie
Jeudi 30 juillet (14h15) : Algérie – Suisse
Samedi 1er août (14h15) : Slovaquie – Algérie

SAISON 2026/2027

L'USMA se prépare en Tunisie

L'USM Alger a entamé sa préparation estivale en Tunisie avec un stage de près de trois semaines, réparti entre Aïn Draham et Tabarka. La première phase, d'une durée de neuf jours, sera consacrée au travail physique et à la remise en forme du groupe. Les Rouge et Noir rejoindront ensuite Tabarka pour dix jours axés sur les aspects technico-tactiques et la cohésion d'équipe. Le retour de la délégation algéroise est prévu le 16 août. Des matchs amicaux sont programmés durant le stage, mais l'identité des adversaires n'a pas encore été dévoilée.

JM-2025

Les judokas en stage à Sidi Bel-Abbès

La sélection nationale algérienne de judo seniors (messieurs et dames) poursuit sa préparation aux Jeux méditerranéens de Tarente (Italie), prévus du 21 août au 3 septembre 2026, à travers un stage organisé du 27 juillet au 10 août au Centre régional de détection des talents sportifs et de préparation des équipes nationales de Sidi Bel-Abbès.

Ce regroupement vise à renforcer la préparation physique et technico-tactique des athlètes, ainsi que la cohésion du

groupe avant cette importante échéance. Le staff technique multiplie les séances d'entraînement et les derniers réglages afin de permettre aux judokas algériens d'aborder la compétition dans les meilleures conditions.

Le centre régional assure l'ensemble des moyens nécessaires au bon déroulement de ce stage, qui s'inscrit dans la stratégie de développement du sport de performance et de préparation des équipes nationales aux rendez-vous internationaux.





Fatigue chronique

Une étude pointe le rôle clé des vitamines B12 et B9

Une étude menée par des chercheurs de l'Université métropolitaine d'Osaka met en évidence un lien entre la fatigue persistante et de faibles niveaux de vitamines B12 et B9. Les travaux suggèrent qu'un déséquilibre nutritionnel pourrait contribuer à une baisse durable de l'énergie et de la motivation, ouvrant la voie à une meilleure prise en charge des personnes concernées.

UN MARQUEUR BIOLOGIQUE AU CŒUR DES RECHERCHES

Publiée dans la revue *Nutrients*, l'étude a porté sur 602 adultes en bonne santé, dont 204 hommes et 398

femmes. Les chercheurs ont analysé leurs taux sanguins de vitamine B12, de folates (vitamine B9) et d'homocystéine, un acide aminé utilisé comme indicateur de l'équilibre en vitamines

du groupe B. Les participants ont également été soumis à plusieurs questionnaires destinés à mesurer leur niveau de fatigue physique et leur motivation.

Les résultats montrent qu'un taux élevé d'homocystéine est étroitement associé à de faibles concentrations de vitamines B12 et B9. Ce déséquilibre semble également lié à une fatigue plus importante.

Les hommes interrogés ont principalement rapporté une fatigue physique accrue, tandis que les femmes ont davantage évoqué une perte de motivation, suggérant des manifestations différentes selon le sexe.

Les chercheurs rappellent qu'une augmentation de l'homocystéine est déjà reconnue comme un facteur de risque cardiovasculaire. Cette étude lui attribue désormais un lien potentiel avec la fatigue chronique.

DES POPULATIONS PLUS EXPOSÉES

Les spécialistes soulignent qu'une carence en vitamine B12 ou en folates peut avoir des conséquences dépassant la simple sensation de fatigue. Elle peut notamment entraîner une diminution de la production des globules rouges, provoquant un essoufflement, une pâleur persistante et une baisse des performances physiques.

Dans les cas les plus marqués, des troubles neurologiques peuvent également apparaître, notamment des fourmillements, des difficultés à marcher ou des troubles de la mémoire.

Les personnes âgées, les végétaliens,

les patients souffrant de maladies digestives, ceux ayant subi une chirurgie de l'estomac ou suivant certains traitements médicamenteux, comme la metformine ou les inhibiteurs de la pompe à protons, figurent parmi les populations les plus exposées à un déficit en vitamine B12.

L'ALIMENTATION, UN LEVIER DE PRÉVENTION

Les chercheurs rappellent que les folates sont principalement présents dans les légumes à feuilles vertes, les légumineuses, les agrumes, l'avocat, les asperges ou encore certains produits enrichis.

Ils estiment qu'en cas de fatigue persistante, un bilan médical permettant de mesurer les taux de vitamines B9, B12 et d'homocystéine peut s'avérer utile avant toute supplémentation.

UNE APPROCHE GLOBALE DE LA FATIGUE

Les auteurs de l'étude insistent toutefois sur le fait que l'alimentation n'explique pas à elle seule la fatigue chronique. La qualité du sommeil, une activité physique régulière et une bonne gestion du stress demeurent des facteurs essentiels pour préserver un niveau d'énergie satisfaisant au quotidien. Ces travaux apportent néanmoins un nouvel éclairage sur le rôle des vitamines B12 et B9 dans la fatigue persistante et pourraient contribuer à améliorer le dépistage des carences nutritionnelles chez les personnes souffrant d'un épuisement inexplicable.

Top Magazine

VACANCES

Les précautions santé à ne pas négliger

Les spécialistes s'accordent à reconnaître les effets positifs des voyages sur la santé. Découvrir de nouveaux horizons contribue à réduire le stress, favorise le bien-être psychologique et encourage une activité physique plus importante grâce aux déplacements à pied ou aux activités de plein air. Le changement d'environnement permet également de rompre avec le quotidien, d'améliorer la qualité de vie et, dans certains cas, de renforcer les capacités d'adaptation de l'organisme.

DES RISQUES SANITAIRES À NE PAS SOUS-ESTIMER

Si les voyages sont bénéfiques, ils ne sont pas sans risques. Les maladies infectieuses demeurent une préoccupation majeure, notamment dans les régions tropicales où circulent des infections comme le paludisme, la dengue ou la fièvre jaune. La diarrhée du voyageur figure également parmi les affections les plus fréquentes. Liée à la consommation d'eau ou d'aliments contaminés, elle toucherait entre 20 et 40 % des voyageurs selon les destinations. Les accidents de la route, les coups de chaleur, les troubles liés au décalage



horaire, le mal des transports ou encore les problèmes circulatoires lors des longs trajets en avion figurent également parmi les principaux risques.

UNE PRÉPARATION INDISPENSABLE AVANT LE DÉPART

Les professionnels de santé recommandent de consulter un médecin plusieurs semaines avant un voyage à l'étranger, notamment pour les destinations à risque. Cette consultation permet de vérifier les vaccinations nécessaires, d'évaluer les traitements préventifs à suivre et de recevoir des conseils adaptés au pays visité. Pour certaines destinations, des vaccins spécifiques, comme ceux contre

la fièvre jaune, les hépatites A et B, la typhoïde, la méningite ou l'encéphalite japonaise, peuvent être recommandés, voire exigés.

UNE TROUSSE MÉDICALE ADAPTÉE

Une trousse de premiers secours constitue un élément essentiel de tout voyage. Elle doit contenir les traitements habituels du voyageur, des antidouleurs, des médicaments contre les troubles digestifs, un antiseptique, des pansements, un thermomètre ainsi que les ordonnances médicales. Selon la destination, il est également conseillé d'emporter des répulsifs contre les moustiques, une protection solaire, des antipaludéens lors-

qu'ils sont prescrits, ainsi que tout matériel spécifique recommandé par le médecin.

LE MAL DES TRANSPORTS, UN TROUBLE FRÉQUENT

Le mal des transports reste l'un des désagréments les plus courants. Il peut être limité en évitant de voyager l'estomac vide ou trop chargé, en regardant l'horizon, en aérant le véhicule et en limitant la lecture pendant les trajets. Lorsque les symptômes persistent, des traitements médicamenteux, des bracelets d'acupression ou certaines solutions naturelles, comme le gingembre, peuvent contribuer à les atténuer.

LA PRÉVENTION, MEILLEURE ALLIÉE DU VOYAGEUR

Les spécialistes rappellent que la majorité des problèmes de santé liés aux voyages peuvent être évités grâce à une préparation rigoureuse. Une consultation médicale avant le départ, le respect des mesures d'hygiène, une alimentation prudente et une bonne protection contre les risques climatiques et infectieux permettent de voyager dans de meilleures conditions et de profiter pleinement des bénéfices du séjour.

NE BANALISEZ PAS CES SIGNES

Ils peuvent annoncer un AVC

Contrairement aux idées reçues, un AVC peut être précédé de manifestations transitoires, parfois jusqu'à un mois avant sa survenue. Ces épisodes, souvent brefs et intermittents, sont fréquemment assimilés à un simple malaise, à une migraine ou à un épisode de fatigue.

Les spécialistes expliquent que ces symptômes correspondent, dans de nombreux cas, à un accident ischémique transitoire (AIT), provoqué par une interruption temporaire de la circulation sanguine vers une partie du cerveau. Bien que les signes disparaissent spontanément, le risque de développer un AVC dans les heures ou les jours suivants demeure particulièrement élevé.

Sept symptômes qui doivent alerter

Les neurologues identifient plusieurs manifestations qui nécessitent une consultation médicale urgente lorsqu'elles apparaissent brutalement, même si elles ne durent que quelques minutes. Parmi les principaux signaux figurent un mal de tête soudain et inhabituellement intense, des vertiges accompagnés d'une perte d'équilibre, une vision floue ou une perte temporaire de la vision d'un œil, ainsi qu'une faiblesse ou un engourdissement d'un bras, d'une jambe ou d'un côté du visage. Des troubles du langage, une difficulté soudaine à comprendre une conversation, un état de confusion ou encore une fatigue extrême et inexplicable peuvent également constituer des signes avant-coureurs d'un AVC.

L'AIT, une véritable urgence médicale

Les spécialistes insistent sur le fait qu'un accident ischémique transitoire ne doit jamais être considéré comme un incident bénin. Même si les symptômes disparaissent rapidement, il constitue un avertissement sérieux annonçant parfois un AVC plus sévère. Une intervention médicale rapide permet d'identifier l'origine du problème, d'instaurer un traitement adapté et de réduire considérablement le risque de séquelles neurologiques ou de décès.

Les personnes les plus exposées

La vigilance est particulièrement recommandée chez les personnes âgées de plus de 60 ans ou présentant des facteurs de risque cardiovasculaire, notamment l'hypertension artérielle, le diabète, un excès de cholestérol, le tabagisme, l'obésité, la sédentarité, une consommation excessive d'alcool ou des antécédents familiaux d'AVC. Pour ces patients, l'apparition soudaine d'un ou plusieurs de ces symptômes doit conduire à solliciter immédiatement les services d'urgence.

Une prise en charge rapide peut sauver des vies

Les neurologues rappellent qu'en cas de suspicion d'AVC, chaque minute compte. Ils recommandent d'alerter immédiatement les secours, de noter l'heure précise du début des symptômes et d'éviter tout retard dans la prise en charge. Diagnostiqué et traité rapidement, un AVC peut être pris en charge plus efficacement, limitant les lésions cérébrales, réduisant la mortalité et améliorant les chances de récupération des patients.

INNOVATION AGRICOLE

L'ALGÉRIE CONSOLIDE SON ÉCOSYSTÈME AGRITECH

L'Algérie poursuit sa stratégie de développement de l'innovation agricole en renforçant ses partenariats internationaux.

Une délégation d'experts de l'Alliance Biodiversity International et du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) a effectué, cette semaine, une visite de travail en Algérie afin d'examiner les perspectives de coopération dans les domaines de l'innovation et des technologies agricoles, a indiqué, hier, le ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises. Cette mission s'inscrit dans le cadre des efforts visant à consolider l'écosystème national de l'innovation agricole et à favoriser les échanges d'expertise avec des organismes internationaux spécialisés dans la recherche et le développement de technologies appliquées à l'agriculture. La délégation, dont le siège de l'Alliance est établi à Rome (Italie), a été reçue, lundi, au ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises. La rencontre s'est déroulée en présence de représentants du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, ainsi que du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Les échanges ont porté sur les opportunités de coopération dans le domaine de l'innovation agricole et sur les moyens de promouvoir les technologies de pointe au service du dévelop-



pement du secteur. Cette visite intervient dans le cadre des préparatifs de l'atelier de concertation AgriTech 4 Algeria, prévu en octobre prochain à Alger. Destiné aux start-up et aux incubateurs spécialisés dans les technologies agricoles, cet événement est organisé en collaboration avec le ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. L'atelier ambitionne d'offrir un espace d'échanges entre les acteurs de l'innovation, les jeunes entreprises

technologiques, les chercheurs et les partenaires internationaux afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes capables de répondre aux défis du secteur agricole.

DES ÉCHANGES AVEC L'ENSA ET LES PORTEURS DE PROJETS
Au cours de son séjour, la délégation s'est rendue à l'École nationale supérieure de l'agronomie (ENSA), où elle a rencontré les responsables de l'incubateur de l'établissement. Les experts ont également échangé

avec plusieurs start-up et porteurs de projets innovants, découvrant ainsi les initiatives développées en Algérie dans le domaine des technologies agricoles ainsi que les solutions proposées pour moderniser les pratiques du secteur.

ALGERIA VENTURE AU CŒUR DES DISCUSSIONS
La délégation a également visité le siège de l'accélérateur public Algeria Venture, où elle a pris connaissance des missions de l'entreprise ainsi que de ses programmes d'accompagnement et d'accélération destinés aux jeunes entreprises innovantes. Les discussions ont porté sur les perspectives de coopération entre les deux parties, notamment en matière d'accompagnement des start-up, de transfert de technologies et de développement de projets communs dans un secteur considéré comme stratégique pour la sécurité alimentaire et la diversification économique. À travers cette visite, l'Algérie confirme sa volonté de renforcer les partenariats internationaux dans le domaine de l'innovation agricole et de soutenir l'émergence d'un écosystème performant, capable de répondre aux enjeux de la modernisation du secteur agricole et du développement durable.

R. N.

SALON INTERNATIONAL DU LIVRE D'ALGER 2026 Des facilités financières et logistiques pour les exposants



Bonne nouvelle pour les éditeurs arabes. L'Union des éditeurs arabes a annoncé que la direction du Salon international du livre d'Alger (Sila) avait approuvé une série de mesures incitatives destinées aux maisons d'édition membres de l'Union participant à la 29^e édition du Salon, qui se tiendra du 28 octobre au 7 novembre 2026. Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la coopération entre les organisateurs du Salon et l'Union des éditeurs arabes, avec pour objectif de faciliter la participation des éditeurs arabes et de réduire les contraintes financières et organisationnelles liées à leur présence à cet événement international. À l'issue de plusieurs réunions de concertation, plusieurs demandes formulées par l'Union ont été prises

en considération. Parmi les principales mesures adoptées figure la révision à la baisse des tarifs de location des espaces d'exposition : le prix du mètre carré pour un stand équipé est désormais fixé à 120 dollars, contre 140 dollars auparavant, tandis que le tarif du mètre carré pour un stand non équipé passe de 120 à 110 dollars. La direction du Salon a également accordé un délai exceptionnel pour le règlement des frais de location des stands, pouvant intervenir jusqu'à 72 heures avant l'ouverture officielle de la manifestation. Cette mesure concerne notamment les situations particulières liées aux contraintes économiques, politiques ou aux difficultés de transfert bancaire rencontrées par certains éditeurs arabes.

Dans ce cadre, l'Union des éditeurs arabes assurera le suivi et la garantie des engagements des bénéficiaires de cette disposition. Par ailleurs, l'Union a rappelé aux exposants l'obligation de déclarer la valeur de la facture relative à leur stand auprès des services des douanes algériennes dès leur arrivée à l'aéroport d'Alger. Le document de déclaration douanière obtenu devra être présenté à la Banque extérieure d'Algérie afin de permettre la finalisation des procédures de paiement. La mise à disposition des stands demeure conditionnée au règlement préalable des frais de location. Sur le plan organisationnel, la direction du Salon a également décidé d'augmenter le nombre de colis autorisés par mètre carré, passant de quatre à six colis. Les éditeurs participants sont néanmoins appelés à respecter strictement les dispositions réglementaires et les consignes d'organisation en vigueur afin d'assurer la fluidité des opérations logistiques, la gestion optimale des espaces d'exposition et le respect des normes de sécurité. Ces nouvelles mesures traduisent la volonté du Salon international du livre d'Alger et de l'Union des éditeurs arabes de soutenir la présence des acteurs du secteur de l'édition arabe et de renforcer les échanges culturels et professionnels au sein de l'espace éditorial arabe.

ANP

Deux terroristes neutralisés à Chlef

Des unités et détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont mené, du 22 au 28 juillet 2026, plusieurs opérations à travers le territoire national dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, le narcotrafic, l'orpaillage illicite, la contrebande et l'immigration clandestine. Dans le secteur militaire de Chlef, relevant de la 1^{re} Région militaire, deux terroristes ont été neutralisés en coordination avec les services de sécurité. L'opération a permis la récupération de deux pistolets-mitrailleurs de type Kalachnikov, des munitions et divers effets. Six éléments de soutien aux groupes terroristes ont également été arrêtés. Dans la lutte contre le narcotrafic, 32 narcotrafiquants ont été interpellés. Les opérations ont permis la saisie de 97 kg de kif traité, 50 kg de cocaïne et 780 519 comprimés psychotropes. À Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, 151 individus impliqués dans l'orpaillage illicite ont été arrêtés. Les saisies comprennent notamment 23 véhicules, 59 groupes électrogènes, 44 marteaux-piqueurs et divers équipements d'exploitation minière illégale. Par ailleurs, 9 personnes ont été arrêtées dans des affaires de contrebande avec la saisie de 6 720 litres de carburant et 4 tonnes de denrées alimentaires. Les garde-côtes ont également sauvé 153 personnes lors de tentatives d'émigration clandestine et 212 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interpellés.

CORPS DES WALIS Tebboune opère un nouveau mouvement

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a procédé à un mouvement dans le corps des walis en signant un décret présidentiel mettant fin aux fonctions d'Abdelkhalek Sayouda en qualité de wali de Constantine. Le chef de l'État a nommé, pour lui succéder, Kamal Eddine Karbouche, jusqu'alors wali de Bejaïa. En attendant la désignation d'un nouveau wali pour cette dernière wilaya, le secrétaire général de la wilaya de Bejaïa, Saïd Yahiaoui, a été chargé d'assurer l'intérim.